



***PROCÈS-VERBAL***

***DU***

***CONSEIL MUNICIPAL***

***DU***

***JEUDI 9 AVRIL 2015***

## Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du

Jeudi 9 avril 2015

Début de séance : 19 h 05

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35  
Présents : 34  
Représenté : 1  
Absent : 0

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 9 avril, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués, le vendredi 3 avril 2015, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Jean-Marie BRETILLON**.

*M. Jean-Pierre CRON a été désigné Secrétaire de Séance.*

<b>GROUPE CHARENTON DEMAIN</b>	
<i>Etaient présents :</i>	<i>Etait représenté :</i>
<b>M. Jean-Marie BRETILLON</b> , Maire	<b>M. Michel VAN DEN AKKER</b> , Conseiller Municipal
<b>M. Hervé GICQUEL</b> , Maire-Adjoint	
<b>Mme Marie-Hélène MAGNE</b> , Maire-Adjoint	
<b>M. Patrick SEGALAT</b> , Maire-Adjoint	
<b>Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER</b> , Maire-Adjoint	<b>GROUPE CHARENTON AVANT TOUT</b>
<b>M. Benoît GAILHAC</b> , Maire-Adjoint	<b>M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE</b> , Conseiller Municipal
<b>Mme Valérie FRUAUT</b> , Maire-Adjoint	<b>Mme Alison UDDIN</b> , Conseillère Municipale
<b>M. Jean-Pierre CRON</b> , Maire-Adjoint	<b>M. Loïc RAMBAUD</b> , Conseiller Municipal
<b>Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON</b> , Maire-Adjoint	
<b>M. Pascal TURANO</b> , Maire-Adjoint	
<b>M. Pierre MIROUDOT</b> , Maire-Adjoint	
<b>M. Jean-Marc BOCCARA</b> , Conseiller Municipal	<b>GROUPE POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET L'ÉCOLOGIE</b>
<b>M. Sylvain DROUVILLE</b> , Conseiller Municipal	
<b>Mme Clotilde CERTIN</b> , Conseillère Municipale	<b>Mme Emilie BERTRAND</b> , Conseillère Municipale
<b>Mme Valérie LYET</b> , Conseillère Municipale	
<b>M. André ROURE</b> , Conseiller Municipal	
<b>Mme Nicole MENOUE</b> , Conseillère Municipale	
<b>Mme Isabelle OBENANS</b> , Conseillère Municipale	<b>GROUPE CHARENTON AMBITION</b>
<b>M. Jean-Manuel FAINTUCH</b> , Conseiller Municipal	<b>Mme Chantal GRATIET</b> , Conseillère Municipale
<b>Mme Véronique GONNET</b> , Conseillère Municipale	
<b>Mme Adra EL HARTI</b> , Conseillère Municipale	
<b>Mme Florence MEUNIER</b> , Conseillère Municipale	
<b>M. Joël MAZURE</b> , Conseiller Municipal	
<b>Mme Rachel GRUBER</b> , Conseillère Municipale	
<b>Mme Delphine HERBERT</b> , Conseillère Municipale	
<b>M. Stéphane CARREL</b> , Conseiller Municipal	
<b>Mme Gabriela KADOUCHE</b> , Conseillère Municipale	
<b>M. Fabien BENOIT</b> , Conseiller Municipal	
<b>Mme Samira MOLINA</b> , Conseillère Municipale	

**M. Michel VAN DEN AKKER**, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à **M. Jean-Pierre CRON**, Maire-Adjoint.

Fin de séance : 21 h 40

# SOMMAIRE

<i>SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2015</i> .....	5
1° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015.....	5
2° – LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	6
<b><u>DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE</u></b> .....	8
3° – APPROBATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE AFIN DE CONTRACTUALISER LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE CHARENTON ET LES ASSOCIATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CHARTE.....	8
4° – SUBVENTION 2015 DESTINEE AU GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (GEPC) – OPERATION « CHEQUES VACANCES 2015 » POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE-EMPLOYEUR. ....	13
<b><u>DIRECTION DES FINANCES</u></b> .....	14
5° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014 – BUDGET COMMUNE.....	14
6° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT.....	14
7° – BUDGET PRIMITIF COMMUNE – ANNEE 2015.....	15
8° – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015.....	33
<b><u>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</u></b> .....	34
9° – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2015. ....	34
10° – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES AYANT POUR OBJET LA LOCATION DE 11 PLACES DE STATIONNEMENT DANS LA RESIDENCE DU PARC DE BERCY A CHARENTON. ....	36
<b><u>DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</u></b> .....	37
11° – APPROBATION DE LA CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SIGEIF-SIPPEREC. ....	37
12° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE VEOLIA EAU.....	39
13° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE POUR DES TRAVAUX SITUES DANS LE PERIMETRE DE L'HOTEL DE VILLE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE. ....	40
14° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC DESTINEE EXCLUSIVEMENT AUX PIETONS DENOMME « ALLEE MAHAUT D'ARTOIS ».....	42
<b><u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u></b> .....	43
15° – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR D'HYGIENE ET DE SECURITE. ....	43
16° – APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGENIERIE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CIG POUR LES FONCTIONS D'INSPECTION ET DE CONSEIL. ....	43
<b><u>DIRECTION FINANCIERE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA PETITE ENFANCE</u></b> .....	45
17° – TARIFS APPLICABLES A LA CRECHE FAMILIALE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 DECEMBRE 2015.....	45

**18° – TARIFS APPLICABLES AUX STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 DECEMBRE 2015..... 45**

**DIRECTION JEUNESSE, ANIMATION, SPORTS..... 46**

**19° – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION SPORTIVE « SAINT-CHARLES CHARENTON – SAINT-MAURICE BASKET-BALL » POUR L’ORGANISATION DU TOURNOI INTERNATIONAL « U15 MASCULIN – LIONS’CUP 2015 ». .... 46**

# Ville de Charenton-le-Pont

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2015

***La séance est ouverte à 19 h 05, sous la présidence de M. BRÉTILLON, Maire de Charenton-le-Pont.***

**M. BRÉTILLON.** – Bonsoir à tous. Je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal du jeudi 9 avril 2015. Je vais commencer par saluer notre nouveau Conseiller départemental, qui a été brillamment élu, il y a une dizaine de jours, avec plus de 64 % des voix : Hervé GICQUEL. *[Applaudissements]*

Je vous donne une information d'une autre nature : vous savez que nous avons déjà gagné le deuxième prix de la « Victoire des paysages », derrière la ville de Niort et devant la ville d'Annecy. Nous avons aussi gagné les « Trophées du cadre de vie », où nous étions troisièmes. Nous allons recevoir un nouveau prix, cette fois-ci dans le cadre de l'accessibilité, qui va être remis par Stéphane BEAUDET, le président de l'AMIF, le 16 avril 2015 à midi au Parc Floral, au « Salon des Maires ». La ville de Charenton est donc troisième dans le cadre de l'accessibilité, dans la rubrique « voirie publique ».

*(M. BRÉTILLON procède à l'appel et nomme M. CRON Secrétaire de séance.)*

Pour le Secrétaire de séance, j'ai la candidature de Monsieur Jean-Pierre CRON. Est-elle acceptée ? Je vous remercie.

### **1 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015.**

**M. BRÉTILLON.** – Y a-t-il des remarques ? Madame GRATIET.

**Mme GRATIET.** – Je voulais simplement dire un petit mot de remerciement par rapport à l'élection de Monsieur GICQUEL, si vous acceptez que je le lise.

**M. BRÉTILLON.** – Je vous propose de le faire en fin de séance. Nous allons aussi avoir une information qui intéressera l'ensemble du Conseil

municipal. Dans ce cadre, nous pourrions regrouper les questions diverses, les félicitations et les informations municipales.

**Mme GRATIET.** – C'était pour vous emboîter le pas et que le sujet soit réglé une fois pour toutes.

**M. BRÉTILLON.** – Allez-y.

**Mme GRATIET.** – Merci beaucoup. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais féliciter l'élection du binôme Chantal DURAND et Hervé GICQUEL. Depuis mars 2014, les nouveaux élus font face à un nouveau cycle : ils affrontent une situation exceptionnellement difficile et ils sont soumis à des niveaux de contraintes inégalés. Le cycle qui s'est ouvert ne ressemble pas au précédent : c'est un cycle de crise et de non-promesse. Notre modèle atteint ses limites, il est à son point de rupture avec la réforme territoriale. Le Président de la République et son Gouvernement ont enclenché une « machine infernale » qui échappe à leur contrôle. Notre organisation locale va faire face à des bouleversements majeurs, puisque ce sont bien trois réformes que le Gouvernement entend mener : celle des intercommunalités, celle des départements et celle des régions.

Je souhaite rappeler combien, dans les missions des élus locaux, la relation directe, l'échange établi est précieux, et je n'insisterai jamais assez sur le fait que travailler dans la bienveillance est l'expression d'une modernité politique que nous nous devons de porter dans nos débats. Merci de votre écoute.

**M. BRÉTILLON.** – Merci beaucoup, Madame GRATIET. J'en étais à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2015 : y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté.

## **2 ° – LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**M. BRÉTILLON.** – Il s'agit de baux avec des personnels municipaux, concernant des appartements qui leur sont attribués :

- Madame BRAULT, directrice de la « Crèche Bleue », pour un F3,
- Le responsable de l'aménagement et des espaces publics, pour un F4 au sein de l'école maternelle Port aux Lions.

Nous vous avons présenté, au Conseil municipal du mois de février, des lithographies de CARZOU ; je dois vous demander de m'autoriser à accepter ce don de six lithographies.

J'insiste un peu sur l'acquisition de matériel de musculation et de remise en forme auprès du comité d'entreprise de la société NATIXIS, parce que c'est un matériel d'excellente qualité, m'a dit Monsieur GAILHAC, notre Adjoint

aux Sports. Par sa qualité et sa quantité, ce matériel de remise en forme apporte un véritable plus à notre collectivité.

Nous avons acheté un peu trop de chlore, en raison de problèmes de légionnelle dont vous vous souvenez sans doute. Nous en revendons donc une partie à ACCROVITAL, pour la moitié du prix.

Quatre véhicules municipaux sont aliénés ; je pourrais dire cinq, parce que les points n° 9 et n° 11 sont strictement pareils.

J'ai signé une convention relative à l'organisation des nuitées pour les accueils de loisirs pour les enfants, pour une somme de 4 871 € HT. Il s'agit de centres de loisirs pour les vacances scolaires du printemps et de l'été, pour trente-huit enfants et cinq adultes.

Un marché de fournitures a été signé avec DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE SAS. C'est un marché compris entre 6 000 et 100 000 €. Pour vous donner une idée, l'année dernière, nous avons consommé 48 000 €. Nous avons donc pris une fourchette haute et basse pour rentrer dans cet écart.

La société BODET est titulaire d'un marché de maintenance préventive et curative des horloges installées dans les bâtiments communaux, pour un montant inférieur à 20 000 €. Pour information, le montant des travaux effectués par cette société se montait, l'année dernière, à 11 150 €.

La société MANPOWER est titulaire d'un marché de prestation d'intérim pour le personnel de restauration. Il s'agit d'un plongeur et d'hôtes de restauration.

Concernant les travaux relatifs à la mise en place de faux plafonds, l'année dernière, le marché était de 15 607 €. La fourchette est donc, cette année, entre 12 000 et 95 000 €.

Enfin, quelques avenants ont été signés :

- un avenant assez faible sur le marché d'entretien des locaux et de nettoyage des vitres de Charenton, suite à l'ajout de modulaires installés au stade Charentonneau. Nous avons fort bien négocié ce marché, qui est inférieur de 100 000 € par rapport au marché précédent,
- un avenant pour les diagnostics fonctionnels et techniques, avec des études de pré-programmation, concernant notre piscine. De gros travaux d'intrusion et de diagnostic ont déjà été faits pour savoir où en est cet équipement de 45 ans. Ces forages, parfois destructifs, n'ont pas suffi pour avoir une vue précise sur certaines fuites d'eau. C'est la raison de cet avenant de 16 430 €. Je crois qu'il est malheureusement nécessaire pour avoir une vue plus complète de cet équipement, ne serait-ce que pour projeter de gros travaux de restauration ou de rénovation, voire plus.

Voilà donc les décisions qui ont été prises durant le laps de temps entre le dernier Conseil municipal et aujourd'hui. Y a-t-il des demandes de précision ou des remarques, concernant ces décisions, ces avenants ou ces marchés ? Ce n'est qu'une information ; il n'y a pas de vote.

## **DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE**

### **3° – APPROBATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE AFIN DE CONTRACTUALISER LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE CHARENTON ET LES ASSOCIATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CHARTE.**

**M. SEGALAT.** – La présentation de ce document en Conseil municipal, la proposition de formaliser un partenariat avec chaque association sur des éléments communs à toutes, sont, je crois, significatives de notre richesse associative, mais aussi d'une avancée dans nos relations au quotidien avec ces mêmes associations, qui constituent aujourd'hui un tissu dense de solidarité, d'engagement, et qui portent l'intérêt général. C'est également une projection vers l'avenir : prévoir ensemble, pour la Ville, accompagner, et pour l'association, apporter.

La charte de la vie associative s'inscrit dans la parfaite reconnaissance du monde associatif, de la part de la Municipalité : reconnaissance à ses dirigeants méritants, à ses très dévoués bénévoles et à tous les adhérents. Ils vont trouver, à travers ce texte, un socle solide et fertile pour toutes les actions et tous les projets existants et à venir. L'élaboration de cette charte démontre l'attachement de la Commune à la vie associative. Grâce à la création, il y a 8 ans, d'un service dédié aux associations, tous les indicateurs chiffrés et qualitatifs atteignent aujourd'hui des niveaux extrêmement élevés. Tous les volets du domaine associatif ont été parfaitement intégrés dans la démarche que la Ville a souhaité déployer depuis de nombreuses années.

D'ailleurs, plus que le service de la Vie associative, tous les secteurs sont largement impliqués, dès lors que leurs domaines se tournent vers les associations : le social, l'éducation, les séniors, les sports, la jeunesse, la culture, l'économie, les anciens combattants, le socioculturel, sont tous des partenaires très proches des associations. Ce sont aussi les services transverses : le cabinet du Maire, la communication, les services techniques avec les fêtes et cérémonies, la police municipale, qui sont aussi de vrais partenaires. J'en oublie certainement, dans cette longue liste, plus dans l'ombre mais tout aussi efficaces. Je pourrais aussi citer l'informatique et les affaires générales, ici présentes dans ce Conseil.

Au-delà de ce contexte local fortement ancré dans la vie associative, il existe un autre élément essentiel qui nous a permis de cheminer vers ce texte : le renforcement de la réglementation, en 2014. Il nous permet, aujourd'hui, de nous appuyer sur des principes généraux essentiels qui valident notre démarche, à travers cinq textes principaux. Nous connaissons tous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, loi de référence pour les associations, mais depuis, et 100 ans après, il y a eu la charte d'engagement entre l'Etat et les associations, le 1<sup>er</sup> juillet 2001, puis la circulaire FILLON de 2010 relative aux relations entre les



pouvoirs publics et les associations. Est ensuite venue l'année 2014, l'an passé, avec deux textes majeurs : une nouvelle charte d'engagement entre l'Etat et le mouvement associatif, et la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, qui introduit pour la première fois une vraie définition de la subvention, qui représente l'ensemble des contributions financières et matérielles allouées par une autorité à des personnes morales de droit privé. Aujourd'hui, nous avons donc une vraie définition, pas simplement réduite à l'aspect financier.

Tous ces éléments de contexte local et national nous amènent, naturellement, à vouloir contractualiser les relations entre les associations et la Municipalité. Il devient donc essentiel de préciser ce que les associations sont en droit d'attendre de la collectivité et ce que la collectivité est en droit de demander aux associations en contrepartie de ce soutien. Pour appréhender totalement l'esprit de cette charte, il s'agit simplement de retenir que ce texte n'a de force que la reconnaissance de l'importance du monde associatif. Ce n'est qu'une forme de contrat moral, sans aucune autre pression juridique. En résumé, c'est un texte loin d'être exhaustif, qui se veut évolutif et qui, à travers ses multiples objectifs, n'a qu'une seule ambition : vouloir s'adresser à toutes les associations, quels que soient leur taille, leur domaine, leur notoriété, dès lors qu'une seule action est partagée volontairement avec la collectivité. C'est tout cela, le partenariat associatif.

Cette charte se veut équitable sur les engagements : cinq pour la Ville en direction des associations et cinq pour les associations en direction de la collectivité. La Ville s'engage :

- à respecter la vie démocratique de l'association,
- à garantir une écoute et un accompagnement adaptés,
- à soutenir la vie associative à travers différentes aides financières ou matérielles,
- à assurer la transparence financière,
- à apporter son soutien à la démarche du bénévolat.

Les associations s'engagent :

- à développer une vie associative garante de démocratie (statuts, assemblée générale, gestion désintéressée, communication à la collectivité des comptes annuels : bilans financiers et autres budgets prévisionnels équilibrés),
- à respecter les cadres réglementaires et législatifs (obligations sociales, fiscales, en termes d'assurance, de sécurité, respect des locaux municipaux et des personnels en charge de leur surveillance),
- à s'engager sur des projets d'intérêt général et non sur une logique économique,
- à valoriser le soutien de la Ville en communiquant très largement sur chacune des aides octroyées par la Municipalité,

- à favoriser l'engagement bénévole.

Je souhaite conclure cette présentation en remerciant très fortement notre responsable de la vie associative, Isabelle MANSCOUR, ici présente, à l'origine de l'élaboration de ce projet et de la concrétisation de cette démarche. C'est un long travail, comme vous pouvez l'imaginer, que je veux saluer ce soir. Je remercie également Didier SIRE, notre directeur général des services, et Thierry MARQUETTY, directeur général adjoint du Pôle Ressources, en étroite accompagnement sur ce dossier. C'est une vraie démarche de réflexion, de projection et de rédaction, mais aussi de concertation. Les associations ont en effet été réunies les 16 et 17 mars derniers, ici même. Plus de cent vingt personnes ont répondu présentes pour partager sur ce projet, et je les en remercie. Notre partenaire projet, le service dédié du Département, nous a également apporté une aide précieuse.

Je termine, enfin, en disant que seulement deux villes du Val-de-Marne sont aujourd'hui dotées d'une telle charte. Pouvons-nous nous considérer, ce soir, en avance sur le temps ? Je ne le sais pas, mais en grande anticipation, certainement.

C'est pour cela qu'il vous est demandé d'approuver cette charte, mais aussi de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document avec chacune des associations qui souhaite faire vivre et prospérer notre grande famille associative charentonnaise, dont nous pouvons être, toutes et tous, extrêmement fiers. Merci, Monsieur le Maire.

**M. BRÉTILLON.** – Merci beaucoup, Monsieur SEGALAT. Y a-t-il des demandes de précision, des remarques, sur cette charte ? Monsieur BELLAÏCHE.

**M. BELLAÏCHE.** – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir, au nom de mon groupe, pour exprimer à la fois un satisfecit et un demi-regret. Le satisfecit, c'est de voir la réalisation de cette charte. Je voulais féliciter les services et l'esprit d'initiative qui a présidé à l'élaboration de cette charte qui, comme nous le réclamons régulièrement, est équilibrée : elle crée des droits et des obligations aux deux parties, pas seulement à la partie contractante avec la Ville. Cela fera que nous voterons cette proposition de charte.

Le demi-regret, c'est parce que j'ai une conception des commissions municipales qui est celle-ci : en commission, on travaille et en conseil, on vote. L'intérêt des commissions est de pouvoir avoir un débat qui n'est pas public, pendant lequel on peut échanger un certain nombre de choses. J'ai fait trois remarques, lors de cette commission. Ce n'est pas qu'elles étaient merveilleusement intelligentes, mais elles avaient l'intérêt d'exister. Or, je me rends compte que rien n'a été modifié dans cette charte, par rapport aux discussions que nous avons eues. Il y avait un esprit d'ouverture et de discuter de Monsieur SEGALAT.

J'ai relevé, dans la charte, en page 6, au sujet du « Forum des associations », qu'il est écrit : « Cet événement majeur permet à l'ensemble des associations de présenter toutes leurs activités en un lieu aux Charentonnais », alors qu'il n'est pas ouvert à l'ensemble des associations de la ville, mais uniquement à celles qui sont prévues au règlement intérieur de ce forum.

Ensuite, dans le titre 3, en page 7, il est indiqué : « Subventions et aides en nature », comme la loi le prévoit. Or, il est demandé à toutes les associations, y compris celles demandant une aide en nature, par exemple une petite association demandant une fois l'an une salle, de présenter toute une liste de documents dont un budget prévisionnel réaliste et équilibré et un bilan financier complet. Autant cela me paraît tout à fait légitime et normal pour une subvention, autant, un assouplissement pourrait être prévu dans le cas que je viens de citer.

Enfin, de la même manière, pour les petites associations, il me semble difficile de dire, en page 9 : « Valoriser et favoriser l'engagement bénévole », en leur imposant – même si c'est une incitation – de proposer des formations aux bénévoles.

Non pas que je fasse un point de rupture ou de contestation de ces éléments ; simplement, j'avais l'impression d'avoir apporté quelque chose au débat en commission, et je regrette que rien n'ait été retenu de ce débat. Néanmoins, nous voterons ce projet de délibération.

**M. SEGALAT.** – Je ne vais pas forcément reprendre nos débats de commission, mais sur le « Forum des associations », il y a une nuance entre l'ensemble et l'intégralité. Nous connaissons tous ce forum et nous savons où il se situe. Nous avons beaucoup de mal à y installer toutes les associations qui respectent le règlement intérieur. Je crois donc que nous sommes dans une démarche complètement totale sur l'esprit du forum. Le règlement est très important, dans l'esprit, vis-à-vis des Charentonnaises et des Charentonnais.

Sur la notion des petites associations, nous ne demandons pas plus que ce que la loi nous demande et, surtout, que ce que les adhérents sont en droit d'attendre, notamment au moment de leur assemblée générale. Nous avons beaucoup insisté, dans cette charte, sur la notion d'assemblée générale. Il est important qu'elle se tienne annuellement, quitte à revoir un certain nombre de statuts si ce n'est pas le cas. Ce travail a été fait, notamment par le service Vie associative, pour que l'assemblée générale soit annuelle. Dans chaque assemblée générale, il y a une présentation des comptes de résultat, d'un bilan et d'un budget prévisionnel équilibré. Nous ne demandons donc pas autre chose que ce qui est demandé en assemblée générale, et c'est une manière d'amener tranquillement, en toute sérénité, les associations dans un bon fonctionnement, qui les rassure également. Si elles ont l'esprit d'aller sur la partie comptable et d'avoir une démarche de tenue de comptes pour avoir ces résultats annuels, il n'y a aucune difficulté pour les présenter en assemblée générale et donc, aucune difficulté pour les fournir à la collectivité dans le cadre de cette charte.

**M. BRÉTILLON.** – Je précise, pour le forum, qu'il ne peut évidemment pas accueillir les deux cent cinquante associations que compte la ville. Je crois qu'il y a obligatoirement une période probatoire : quand une association naît, il faut déjà qu'elle prouve qu'elle a une véritable existence et qu'il y a vraiment des gens qui veulent adhérer. A ce moment-là, elle prend un certain poids et il n'y a pas de raison qu'on lui refuse, les années suivantes, l'accession au forum. Il est également important, sur le plan politique, religieux et commercial, de bien analyser les choses : la loi de 1901 ne nous met pas à l'abri d'associations commerciales qui viendraient s'installer au forum et profiter

de la publicité faite par la Ville. Tout cela nous oblige à prendre un peu de recul, mais cela ne signifie pas que ce soit un non définitif. Il m'est arrivé, pour des petites associations qui m'ont demandé une fois quelque chose, d'étudier avec Patrick SEGALAT pour voir si c'était possible. Nous avons refusé certaines, accepté d'autres.

C'est une charte que nous vous proposons, pas un code absolument rigoureux. Nous sommes en face de bénévoles, et nous voulons favoriser ce côté altruiste et généreux, qui n'entre pas toujours dans les concepts très précis d'une réglementation tatillonne. Vos remarques sont tout à fait justifiées, mais je crois que cela demande aussi un peu de recul. On ne peut pas, de prime abord, accepter tout le monde. Je crois qu'il faut un petit délai.

**Mme GRATIET.** – En page 7, en complément des remarques effectuées par Monsieur BELLAÏCHE, une phrase m'interpelle : « La Ville contrôle la bonne utilisation des fonds versés ». Pour moi, cette phrase signifie une autorisation à l'ingérence. A contrario, j'aurais préféré que vous expliquiez la chose de la manière suivante : « Quand la subvention est attribuée pour soutenir un événement ou une action précise, la Ville est en droit de demander la production de justificatifs de l'organisation de l'événement ou de l'action considérée, pour se caler sur le montant nécessaire pour sa réalisation. S'il s'avère que le projet n'a pas été entièrement exécuté selon le devis initial ayant servi de base de calcul de ladite subvention, alors la Ville peut revoir le montant de l'aide versée et la recalculer au prorata de la dépense réellement engagée. »

D'autre part, j'aurais voulu savoir, lorsque des associations ne signent pas la charte, si elles peuvent acter une demande de subvention.

**M. SEGALAT.** – Par rapport à la notion de contrôle, je la revendique complètement. Ce que vous venez d'indiquer est tout à fait justifié dans le cadre d'une convention d'objectifs, où on peut apporter des précisions selon le type d'association, et les asseoir de manière différenciée. Toutefois, ce n'est ni plus ni moins que de parler de contrôle, et je crois qu'il faut être très clair sur le sujet. A partir du moment où la notion de contrôle est indiquée à l'avance, il n'y a pas de difficulté par rapport aux associations qui font une demande de subvention. Je ne pense pas que, par le passé, nous ayons eu une difficulté par rapport à cela, parce que ce type de contrôle existe.

Sur la non-signature éventuelle de la charte, nous avons déjà vu entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix associations, aussi avons-nous eu un premier aperçu du retour. Je pense qu'il a été extrêmement positif. Certes, j'ai fait un sondage à la volée, et peut-être que ceux qui ne voulaient pas la signer ne se sont pas manifestés, mais ils avaient le loisir de m'appeler ou de m'en parler après ; je pense donc qu'il y a déjà un a priori extrêmement positif. Pour ceux qui ne la signent pas, il n'y a pas un processus de blocage. Il s'agira de comprendre pourquoi ils ne peuvent pas ou ils ne veulent pas la signer. J'ai clairement expliqué aux associations que cette charte devait d'abord être partagée au sein des bureaux, des comités directeurs, des conseils d'administration, pour être toujours dans la démarche participative. S'il y a un blocage par rapport à la signature, je crois que c'est d'abord parce que la charte n'est pas comprise, et dans ce cas, nous sommes évidemment là pour la réexpliquer ; ou parce qu'il y a un problème autre qui nécessite des explications.

Si, au final, une association ne peut pas la signer, c'est parce qu'il y a un problème majeur qui fait que le partenariat ne peut pas ou plus se faire avec elle. Je pense donc que cela peut révéler d'autres difficultés, mais sûrement pas liées à la charte, me semble-t-il.

**Mme BERTRAND.** – Il y a eu des réponses aux questions que je voulais poser. Par ailleurs, j'avais une proposition à faire par rapport à la réservation des salles : serait-il possible de proposer aux associations un calendrier de disponibilité des salles sur un service intranet du site internet d'une commune qui a « 5 @ » ? Ainsi, elles pourraient fixer leurs réunions sur la base de ce planning, ce qui leur permettrait de s'organiser.

**M. SEGALAT.** – Je ne répondrai pas à cette question, parce que cela ne concerne pas que la vie associative. Ce serait un dispositif de simplification que pourrait aussi proposer d'autres services. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les services sont dans cette démarche de vouloir partager à travers des logiciels. Le fait de pouvoir travailler en interne entre les services nous projette dans l'étape suivante, à savoir pouvoir offrir un guichet ouvert à cet effet, pas uniquement réservé aux associations. La difficulté est la demande, qui est extrêmement importante, mais aussi des modes de fonctionnement différents entre les salles. L'analyse est donc assez compliquée, mais nous y travaillons au moins dans le partage entre les services, notamment avec l'acquisition de logiciels liés à cet effet. D'ailleurs, le service des Sports et celui de la Vie associative font ce partage depuis quelques semaines.

**M. BRÉTILLON.** – S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose, après ces précisions, de passer à l'acceptation de cette charte. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **4° – SUBVENTION 2015 DESTINEE AU GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (GEPC) – OPERATION « CHEQUES VACANCES 2015 » POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE-EMPLOYEUR.**

**M. MAZURE.** – Mes chers collègues, il vous est demandé, ce soir, de vous prononcer sur la subvention 2015 destinée au Groupement d'entraide du personnel communal, et plus particulièrement de l'opération « Chèques Vacances 2015 ». Depuis 2006, la Commune de Charenton-le-Pont et le GEPC ont convenu de la mise en place du dispositif des « Chèques Vacances ». Il s'agit d'une aide personnalisée aux vacances et aux loisirs. Les adhérents qui optent pour les « Chèques Vacances » se voient attribuer un chéquier d'une valeur de 300 € maximum. La Commune a décidé de participer, par l'intermédiaire du GEPC, au financement de ces « Chèques Vacances ». Cette contribution communale est fonction de la catégorie à laquelle appartient l'agent : la participation est soit de 60, 90 ou 150 €.

La Commune a décidé de compléter sa contribution, à l'aide d'une majoration de 30 % par enfant âgé de moins de 16 ans, soit un montant total de 7 740 € qui va se rajouter aux 58 170 €. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette subvention. Je vous remercie de votre attention.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur MAZURE. Y a-t-il des remarques sur cet effort de la Commune vis-à-vis de nos personnels, concernant les « Chèques Vacances » ? Pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **5° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014 – BUDGET COMMUNE.**

**M. GICQUEL.** – La loi nous autorise à reprendre par anticipation les résultats de l'année précédente. Les résultats 2014 se présentent ainsi :

- section de fonctionnement : 7 436 452,77 €,
- section d'investissement : -597 774,13 €,
- restes à réaliser : -1 826 775,38 €

Nous nous proposons donc d'intégrer à l'article 1068, en réserves, le montant de la section de fonctionnement, en attendant la présentation du compte administratif qui sera nécessairement voté avant la fin du mois de juin. Voilà, Monsieur le Maire, l'objet de cette délibération.

**M. BRÉTILLON.** – Merci. C'est une belle somme. Y a-t-il des remarques sur cette reprise anticipée des résultats qui se montent à 7 436 452,77 € ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Merci.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »).***

### **6° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

**M. SEGALAT.** – De la même manière, nous souhaitons reporter de manière anticipée les résultats 2014 de ce budget annexe au budget de l'année en cours :

- section de fonctionnement : 125 939,12 €,
- section d'investissement : 574 659 €,

- restes à réaliser : -146 815 €, soit un résultat de la section d'investissement de 427 843 €.

Les résultats de la section de fonctionnement apparaîtront dans la prévision d'affectation en « excédents de fonctionnement capitalisés ». C'est sur ce point que nous devons délibérer ce soir, à hauteur de 125 939,12 €. Merci, Monsieur le Maire.

**M. BRÉBILLON.** – Merci beaucoup. Nous en aurons besoin. Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **7° – BUDGET PRIMITIF COMMUNE – ANNEE 2015.**

**M. GICQUEL.** – Je vais vous présenter, dans les grandes lignes, le Budget Primitif 2015 pour la Commune. C'est un document que nous avons détaillé en commission des finances, la semaine passée. Je remercie, au passage, l'administration générale, en premier lieu Didier SIRE, Thierry MARQUETTY et Pascale CETLIN, notre directrice des finances, de nous accompagner dans l'élaboration de cette note de présentation très chiffrée, naturellement, comme le veut la présentation d'un budget. Elle nous donne les contours et les tendances du budget de l'année 2015, aussi bien sur la partie activité que sur la partie investissement. Cela préfigure également des années qui suivront, 2016 voire 2017, en matière d'investissement.

Au moment du débat d'orientation budgétaire, nous avons rappelé le contexte particulier dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les collectivités territoriales. C'est un contexte délicat, sinon difficile pour certaines d'entre elles. Il n'est que d'entendre, matin, midi et soir, les témoignages d'un certain nombre de maires, de grandes villes comme de petites communes, qui poussent un cri d'alarme. Je l'entendais encore, ce matin, de la part du maire de Toulouse. Nous l'avons aussi lu et entendu de la part de la maire de Paris. Les maires et les exécutifs sont conduits à être extrêmement prudents et, au-delà de cette prudence, à rechercher des volants d'économies pour faire face à l'inflexion que nous constatons aujourd'hui : la baisse des dotations et la progression du dispositif de péréquation.

Il est vrai que le budget 2015, pour parler concrètement de Charenton, s'adosse aussi, comme nous venons de le voir, aux résultats de l'exercice 2014. Je ne m'étendrai pas sur ce montant, puisque nous aurons sans doute à loisir, au moment du compte administratif, l'occasion d'en donner le détail. L'exercice 2015, indépendamment de ce contexte délicat, nous permet de structurer ce budget, au moins pour la partie investissement, dans des conditions tout à fait satisfaisantes, du fait de l'excédent que nous intégrons ce soir au budget primitif 2015. C'est une réalité.

C'est aussi une réalité, dont nous avons débattu au moment de la commission des finances, qui n'est que temporaire. Nous n'allons pas larmoyer sur ce résultat excédentaire conséquent : c'est une satisfaction. Bien d'autres

collectivités ne le présentent malheureusement pas. Il est dû, pour l'essentiel, à un phénomène tout à fait conjoncturel et singulier, avec le bénéfice de droits de mutation exceptionnels que nous avons pu enregistrer en 2014, et au concours financier de la Communauté de Communes au cours de l'exercice, qui aura abondé de manière conséquente ce résultat. De ce point de vue, et pour des raisons tout à fait conjoncturelles, le budget 2015 présente donc cette première satisfaction.

La seconde satisfaction que je relève, et qui me permettra d'entrer un peu plus dans le détail des chiffres, est le travail tout à fait remarquable qui a été porté par l'ensemble de mes collègues, en particuliers les Adjoints et les Conseillers délégués, chacun dans son secteur, avec le concours de l'administration générale, pour parvenir, çà et là, à rechercher et identifier quelques pistes d'économies. Elles nous permettent aussi de passer le cap de cette partie de section de fonctionnement qui repose parfois sur des éléments extrêmement fragilisants. Ces éléments peuvent être structurels, comme les dépenses de personnel, ou conjoncturels, comme les dépenses énergétiques dont on sait qu'elles sont tendanciellement évolutives de l'ordre de 2 à 3 % par an, sur des enveloppes autour de 1 M€. Il arrive parfois, sur des exercices tels que 2014 et, espérons-le, 2015, une inflexion baissière, du fait notamment des prix du pétrole qui ont sensiblement diminué depuis plusieurs mois. Nous en tirons quelques bénéfices au passage.

Je voulais féliciter l'administration d'avoir répondu à la demande du Maire de s'en tenir aux orientations budgétaires que nous avons fixées, c'est-à-dire de diminution, par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. Je pense que nous tenons, au global, plutôt bien cette tendance.

La première illustration est celle des charges à caractère général. Je rappelle que ce n'est qu'un exercice de prévision, à ce stade. On observe une progression de l'ordre de 0,05 % par rapport au budget primitif précédent. Là aussi, c'est une satisfaction, car ce chapitre est connu comme étant plutôt voué à l'évolution positive, en général autour de 2 %, ne serait-ce que sous l'effet du coût de la vie, des nouveaux marchés qui sont passés et des réformes successives que les collectivités connaissent, en particulier celle des rythmes scolaires. Nous l'avons pleinement intégrée en 2015 mais, malgré tout, nous constatons cette progression tout à fait modeste, puisque le delta entre les deux exercices ne présente aujourd'hui qu'une évolution de l'ordre de 7 000 € sur une enveloppe qui atteint tout de même 13 271 000 €. Je parlais de consultation des entreprises : nous le devons aussi à cet effort que nous recherchons, avec les différents services et les différentes directions. Des économies ont notamment été faites sur le nettoyage des locaux, dont nous avons réduit la fréquence, contribuant ainsi à l'économie de 100 000 € qui a été rappelée en propos introductif.

Pour la partie des charges de personnel, la progression qui vous est présentée ce soir est de l'ordre de 1,6 %, soit environ 374 000 € par rapport au budget primitif 2014. C'est aussi plutôt modeste, au regard de l'enveloppe globale qui s'élève tout de même à 24 178 000 €. Bien sûr, c'est un chiffre colossal. Charenton fait plutôt partie des collectivités qui présentent un ratio élevé de charges de personnel rapportées aux dépenses réelles. On voit aussi la traduction du niveau et de la qualité du service rendu à la population. Notre



devoir, et le mien en particulier, est de contraindre le plus possible cette enveloppe décisive dans la recherche d'économies, afin de parvenir à l'équilibre de cette section. Vous le comprendrez : quand une dépense pèse quasiment 57 % des dépenses de fonctionnement, c'est lourd. C'est la raison pour laquelle il faut être particulièrement vigilant, à cet égard.

Je le dis d'autant plus que cette progression de l'ordre de 1,6 % s'effectue malgré quelques créations de postes devenues indispensables. Je pense en particulier au renforcement des équipes de la police municipales, avec la création de trois postes d'ASVP pour la surveillance de la voirie et le dispositif d'ilotage. Des créations sont également nécessaires au regard du déploiement de la vidéo-protection dans notre ville. Nous intégrons aussi la création d'un poste d'ATSEM, indispensable au bon fonctionnement de la nouvelle école maternelle des Quatre Vents. C'est un engagement que nous avons pris et que nous continuons à tenir. Un autre engagement se traduit également dans le budget : la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour le bon fonctionnement du RAM qui vient d'ouvrir. Enfin, je signale la possible réintégration d'un poste d'animateur dans la filière « enfance – éducation ». Vous le voyez : nous contraignons au maximum cette enveloppe tout en complétant et en renforçant le service public dans un certain nombre de secteurs.

Pour la partie des dépenses de fonctionnement, je souligne le chapitre 014 « Atténuation de produits », qui montre la progression sensible des contributions directes de la Ville aux dispositifs de péréquation. L'inscription au budget 2014 était en effet de 1 285 000 €, alors que cette année, elle est de 1,7 M€. Nous parlons bien d'une perte sèche, d'un décaissement net du budget de ce montant. Comme j'avais pu l'indiquer au moment des orientations budgétaires, cette enveloppe ne fera que progresser au cours des années suivantes.

Dans les autres charges de gestion courante, nous retrouvons le soutien apporté aux associations, la subvention au CCAS, qui reste stable par rapport à l'exercice 2014, ainsi que les contributions à la délégation de service public du stationnement, pour ne citer que cet exemple.

Concernant les charges financières, je crois que nous pouvons féliciter l'administration pour la pertinence de ses arbitrages passés et toujours en cours, en matière de gestion de la dette. Je rappelle aussi la politique d'endettement supplémentaire nul : depuis 9 ans, la Ville de Charenton n'a pas emprunté le moindre euro pour soutenir ses politiques d'investissement. C'est à mettre au crédit de la majorité municipale. Nous pouvons nous en féliciter, comme nous avons l'occasion de le rappeler deux fois par an, au moment du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif. Notre modestie devrait-elle en souffrir, je veux le rappeler ici, ce soir. D'ailleurs, sa traduction est tout à fait claire, puisque les charges financières diminuent de 13,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, je passe rapidement sur les dépenses imprévues, pour une inscription toute relative de l'ordre de 100 000 €, pour clôturer la partie des dépenses.

Pour la partie des recettes, la progression est globalement de 3,66 % pour les recettes réelles, à rapporter aux dépenses de fonctionnement que je viens d'illustrer et qui, elles, ne progresseraient que de 0,85 %. Félicitons-nous, à ce stade du budget, d'une inversion de l'évolution que nous avons constatée en 2013. Cette évolution des recettes est assez sensible, il faut le reconnaître, puisqu'en valeur absolue, elle est de 1,67 M€ entre les deux exercices. Nous la devons pour partie au chapitre « produits des services du domaine », qui progresse de 2,75 %. Là encore, nous constatons l'effet de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, avec l'augmentation des effectifs en restauration scolaire. Nous avons également optimisé les subventions que nous pouvons percevoir, notamment de la CAF, dans le secteur de la petite enfance. Un petit « coup de pouce » tarifaire est également accordé par rapport à un certain nombre de tarifs, mais ceci n'explique certainement pas l'évolution de 2,75 %. Voilà pour la partie des produits des services du domaine et des ventes.

Le chapitre le plus conséquent est naturellement celui des impôts et taxes, qui globalise aussi la dotation de solidarité communautaire. Je le précise d'ores et déjà, même si une délibération l'illustrera : il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité dans le cadre du budget 2015. J'entends un soupir de soulagement sur tous ces rangs ! La seule progression de l'enveloppe fiscale ne s'explique qu'à travers la revalorisation des bases qui est décidée par le Parlement, c'est-à-dire le « coup de pouce » de 0,9 % consenti en loi de finances. Cela explique, pour une part, la progression globale du chapitre des impôts et taxes. En tout cas, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2015 ; dites-le autour de vous.

Dans ce chapitre, se trouve donc également la dotation de solidarité communautaire, c'est-à-dire la contribution financière de la Communauté de Communes. Vous le savez, mais il est toujours bon de le rappeler : la Communauté de Communes terminera purement et simplement son activité au 31 décembre prochain. Il restera dans les comptes un volant de fonds de roulement, disons de trésorerie, qu'il nous appartient de pouvoir reverser aux Communes membres, Charenton et Saint-Maurice. Nous avons procédé à cet exercice en 2014, à la faveur d'un montant de 1,4 M€ pour Charenton. Nous proposons, cette année, de procéder de la même façon, avec une inscription de pratiquement 1,9 M€, qui viendrait donc des comptes de la Communauté de Communes pour abonder notre budget. Voilà l'autre point, assez déterminant, qui explique la progression de ce chapitre.

Concernant les dotations et participations, l'inscription est de 7 267 000 €, soit une baisse de quasiment 8 %. C'est donc une diminution assez nette des dotations et participations de l'Etat pour le budget de la Ville. Comme je l'ai expliqué en débat d'orientation budgétaire, nous le devons à la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement, puisqu'après avoir perdu plus de 400 000 € l'an passé, nous perdrons cette année 930 000 €. Nous perdrons aussi beaucoup en compensations qui nous étaient reversées par l'Etat, avec une baisse de pratiquement 9 % qui sera enregistrée cette année. C'est un point de vigilance, car ce n'est pas neutre, sur une enveloppe de 7 M€, de perdre plus de 1 M€ sur les seules dotations. Cela nous amène à une extrême prudence pour les exercices suivants.

Concernant les autres produits de gestion courante, la progression est de l'ordre de 4,6 % sur une enveloppe tout à fait relative, puisqu'elle n'est que de 766 000 €. Ce sont tous les revenus tirés des locations diverses, notamment d'équipements sportifs, ainsi que la participation des entreprises au fonctionnement de la ligne 109.

Voilà pour la partie des recettes de fonctionnement. J'en viens, si vous le voulez bien à la section d'investissement, pour relater les inscriptions en recettes. La première inscription est tout à fait réduite, mais nous nous félicitons de l'avoir : ce sont les subventions d'investissement, pour un montant de 450 000 €. Avec les restes à réaliser, l'inscription globale est de 973 000 €. Ce sont à la fois les subventions liées au PAE, au service de l'Urbanisme, les amendes de police qui nous reviennent pour partie, et toutes sortes d'aides que nous pouvons obtenir de la part d'autres collectivités territoriales, que ce soit le Conseil général ou le Conseil régional.

Au chapitre 16 « Emprunt et dettes assimilées », la particularité de ce budget 2015 est de ne présenter aucun emprunt d'équilibre, en tout cas au stade du 9 avril 2015. Nous ne sommes évidemment jamais à l'abri d'un événement particulier. Je rappelle celui des exercices 2013 et 2014, qui avait valu à l'exécutif de préempter un immeuble rue du Pont, et qui nous avait conduit à décaisser, en 2013, un montant non négligeable de 3,8 M€. C'est un événement que nous n'avions pas prévu au moment du vote du budget primitif 2013. Parfois, ce sont des événements plus malheureux : on se souvient, en 2006, de l'effondrement de la place de l'Eglise, qui avait aussi conduit à débloquer des fonds et à inscrire de nouveaux crédits en dépenses d'investissement. Cette digression par rapport à la notion d'emprunt rappelle que celle-ci reste théorique, au moment du budget primitif. Cette année, l'objectif est de zéro dette supplémentaire.

Les dotations diverses, ce sont les fonds de compensation de TVA. C'est une recette classique. J'ai cru lire que le Gouvernement souhaitait accélérer le dispositif du reversement du FCTVA aux collectivités pour leur rapporter la trésorerie nécessaire et indispensable. S'il y a une accélération du calendrier sur le reversement du FCTVA, comme le Gouvernement FILLON l'avait initiée à une époque, nous nous en féliciterons. C'est toujours mieux dans les caisses des collectivités que dans le parcours entre celles du ministère de Bercy et les nôtres.

Je passe sur les produits de cessions, qui ne représentent qu'une somme tout à fait modeste. Je ne reviens pas non plus sur l'intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Pour la partie des dépenses d'investissement, nous retrouvons les immobilisations incorporelles. Ce sont à la fois les acquisitions de brevets et de licences, ainsi que les frais liés aux maîtrises d'œuvre. Nous en avons plusieurs rattachées à l'opération d'investissement de l'école élémentaire Anatole France, à l'opération de travaux de rénovation de toiture et de ravalement de l'Hôtel de Ville et à l'opération d'extension et de reconstruction du multi-accueil, square Jules Noël.

Dans les immobilisations corporelles, nous retrouvons les acquisitions de matériels informatiques, de transports et autres, auxquelles nous sommes habitués, pour un montant de 2 253 000 € environ.

La partie des immobilisations en cours est le chapitre le plus conséquent des dépenses d'investissement, avec une inscription de 8 250 000 €. S'y retrouvent également les inscriptions relatives à l'opération Anatole France pour 1 686 000 €. C'est un premier montant inscrit sur les fonds propres de la Ville. Les premières inscriptions pour le multi-accueil, rue de Paris, s'élèvent à 720 000 €. Des travaux d'investissement sont associés à la démarche de performance énergétique, donc d'économies énergétiques recherchées dans nos équipements publics. Ces travaux seront portés à hauteur de 600 000 €. Les travaux de réaménagement de la tribune Henri Guérin sont attendus depuis plusieurs mois. L'Hôtel de Ville est inscrit pour un premier montant de 200 000 €. Des travaux seront également effectués dans les établissements scolaires. Vous avez pu parcourir toutes ces inscriptions dans le document budgétaire.

Enfin, pour la partie des immobilisations financières, nous retrouvons les inscriptions de l'annuité d'emprunt, c'est-à-dire de ce que nous remboursons chaque année, pour un montant de 1 480 000 €. Vous aurez sans doute remarqué que l'annuité d'emprunt entre 2014 et 2015 se réduit, là encore, sous l'effet du non-endettement depuis 9 ans de notre collectivité. Je l'illustre ici par le ratio d'endettement par habitant, qui est d'environ 290 €. C'est très faible par rapport à la moyenne constatée à l'échelle régionale, qui est de l'ordre de 1 200 € par habitant. Vous voyez donc que nous sommes extrêmement bien placés. C'est une excellente chose, la meilleure qui puisse nous arriver pour nous permettre de préserver, j'allais dire de sanctuariser l'épargne, l'autofinancement qu'est capable de générer la Ville de Charenton, pour anticiper les années à venir. Ce seront des années difficiles ; on le lit et on l'entend partout, de la part de nos collègues maires ou maires-adjoints des collectivités franciliennes comme des collectivités sur l'ensemble de la France.

Voilà, en quelques mots, les illustrations que je souhaitais vous apporter dans le cadre du budget primitif 2015.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Hervé GICQUEL, pour cette présentation claire et pour ce budget que je dirais confortablement équilibré. Il y a très certainement des demandes de prise de parole ; Madame BERTRAND.

**Mme BERTRAND.** – Je voudrais simplement donner une très brève explication de vote. Je choisis de voter contre le budget primitif qui nous est présenté ce soir car il ne correspond pas, selon nous, à la répartition au profit des populations actuellement les plus fragilisées. Les baisses des dotations aux collectivités locales restent les incontournables piliers des politiques d'austérité menées de Monsieur FILLON à Monsieur VALLS. Elles ne font que détruire le service public, soutien à la vie quotidienne de nombreux Charentonnais. Associées à la loi NOTRe et à différentes réflexions sur les transferts de compétences, voire les distributions des dotations directement aux EPCI, les Communes sont dévitalisées. Sans compétences et sans budget, seront-elles bientôt supprimées car jugées inutiles. Que restera-t-il, alors, de la démocratie locale, celle qui aurait pu associer élus d'opposition et citoyens aux décisions prises dans le cadre de l'élaboration de ce budget ? Merci.

**M. BRÉTILLON.** – Je vous remercie pour cette déclaration, dont la fin me convient tout à fait, en tout cas. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame GRATIET.

**Mme GRATIET.** – Je voudrais remercier les services qui ont travaillé sur ce budget. C'est un travail remarquablement exécuté, qui représente un certain nombre d'heures de travail.

Le contexte global est connu ; vous l'avez rappelé, il n'est pas bon pour les collectivités locales. Il est aberrant de réduire les dotations et de mettre en danger l'investissement public de ces mêmes collectivités, alors qu'elles représentent pourtant l'essentiel des investissements publics en France. Les changements que nous vivons sont donc marqués par une raréfaction des ressources. Il n'est pas choquant que les collectivités contribuent à un effort collectif de maîtrise, et même de réduction de la dépense publique ; en revanche, il est préoccupant de constater que la réduction des dotations aux collectivités locales constitue pratiquement la seule économie nette figurant au budget de l'Etat pour 2015, et que le reste des réductions annoncées soit, pour l'essentiel, constitué de non-dépenses.

Toutefois, force est de constater qu'il ne faudrait pas exagérer le contexte sur un plan local car finalement, notre ville est moins touchée par la baisse des dotations que d'autres, comme la ville de Montreuil, par exemple, qui avec trois fois plus d'habitants, voit s'alléger sa dotation de 12 M€ cette année. Malgré tout, on se rend compte que cette baisse des dotations sert d'argument principal à une baisse dans un certain nombre d'activités et de prestations. Je pourrais reprendre les chiffres que vous avez si clairement exposés, Monsieur le Premier Adjoint, et les commenter un à un : mais pour éviter l'inconfort rencontré par Monsieur le Maire lors du précédent Conseil relatif au DOB, pour lequel il avait « oublié » les propos de mon intervention une demi-heure plus tard, j'irai donc directement aux remarques que l'analyse du budget m'évoque.

Entretien des bâtiments publics : si la Ville intervenait beaucoup plus en amont sur l'entretien de ses bâtiments, cela éviterait des surcoûts liés à l'urgence des interventions. C'est peut-être une façon de faire des économies immédiates, mais ce n'est pas un pari gagnant sur le long terme.

La piscine : elle est un puits sans fond depuis trop longtemps. J'attendais un véritable projet pour cet équipement.

La vidéosurveillance : quel est le véritable retour sur investissement de cet équipement ?

Sur le compte n° 12, charges de personnel et frais, malgré l'augmentation indiciaire automatique, vous êtes sur une augmentation de 1,57 %, là où nous devrions avoir une stabilisation générée par la mutualisation des services.

Sur le compte 6531 « Indemnités des élus », nous observons une stabilisation. Une mutualisation de l'exécutif aurait permis de générer une économie.

Sur les comptes 2161, 2168 et 2316, pouvons-nous encore nous permettre le luxe d'acheter des œuvres d'art et de les restaurer ? Vous allez me dire que la somme concernée est minime, et je vous répondrai que la nécessité de maîtriser nos dépenses doit être étudiée sur toutes les lignes budgétaires.

Sur le compte « Fêtes et cérémonies », certaines villes, comme Sucy-en-Brie, ont décidé de faire de réelles économies, notamment sur la soirée des vœux, en remplaçant le buffet par une galette des Rois. Notre cérémonie des vœux représente encore 74 k€. Cette perspective d'économies, ainsi réalisée, pourrait être réservée au CCAS pour financer une action ciblée.

J'en viens à un sujet qui me tient à cœur : le budget du CCAS. Ce budget est en baisse de 4,06 %, du fait du retrait du « repas du Maire » rattaché au cabinet, alors qu'il devrait exploser au regard de la situation de crise que vivent de plus en plus de Charentonnais. Le nombre de ménages non imposables et en difficulté est croissant à Charenton. Charenton s'enorgueillit d'être une ville agréable à vivre, mais Charenton est en train de devenir une ville de plus en plus difficile à vivre. Allons-nous générer les mêmes phénomènes qu'à Paris, Londres ou Venise, sans réagir ? Je sais l'attention toute particulière que porte Michel VAN DEN AKKER sur ce sujet ; c'est pourquoi je propose une réflexion ciblée pour anticiper – j'insiste sur ce verbe – des mesures, et non plus se retrouver à gérer et financer une situation de fait, qui ne va qu'en s'aggravant, nous le savons tous. L'histoire est écrite.

Certes, la Ville répond aux exigences imposées ; en revanche, je demande une clarté réelle quant à la politique d'attribution des logements dont la Ville dispose.

Enfin, je termine par l'environnement et le développement durable. Alors que le Gouvernement semble se réjouir des résultats de la conférence internationale sur le réchauffement climatique de Lima, les objectifs fixés pour la COP 21 de Paris, en fin d'année, sont complètement insuffisants – et c'est un euphémisme – au regard des pics de pollution que nous vivons ces dernières semaines.

Charenton ne doit pas s'affranchir de travailler sur ces problématiques. De nombreuses actions sont à portée de main et réalisables très vite. Commençons par fixer la base d'un groupe de travail solide, prêt à développer de réels projets sur notre territoire comme, par exemple, la prise de participation dans des projets d'énergie renouvelable et le réinvestissement des bénéfices dans des actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics et les particuliers. Un autre exemple est l'utilisation d'enrobés à basse température dans les travaux de voirie, ou encore la création d'espaces info ou de consommation soutenable – ou durable, si vous préférez. Vous le voyez : les opportunités d'actions ne manquent pas.

J'attendais de ce budget des propositions, des mesures ambitieuses pour répondre à la situation que nous vivons et qui, je le reconnais, est un véritable challenge pour la gouvernance. Aussi, je conclurai mon intervention sur cette phrase, un propos de CHURCHILL : « J'aime qu'il se passe quelque chose et quand il ne se passe rien, je fais en sorte qu'il se passe quelque chose ». Notre Gouvernement fait tout pour qu'il ne se passe plus rien dans nos collectivités,

alors faisons en sorte qu'à Charenton, il se passe encore quelque chose. C'est pourquoi vous comprendrez que je m'abstiendrai. Merci de votre écoute.

**M. BRÉBILLON.** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BELLAÏCHE.

**M. BELLAÏCHE.** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais que nous nous mettions d'accord sur une méthode : soit nous portons l'analyse de notre budget primitif sur le budget primitif précédent – là, nous avons de quoi procéder à une étude sérieuse, car nous avons les deux budgets primitifs entre nos mains – soit nous la portons sur l'exécution du budget 2014 – et là, nous n'avons rien et devons vous croire sur parole. Alors que dans certains secteurs, les commissions ont pu analyser le rapport entre le budget primitif 2015 et l'exécution budgétaire 2014, dans la plupart de ces commissions, ce parallèle n'était pas fait. Il nous a été dit que tel poste baissait en fonction de la réalisation de l'année précédente, mais nous n'avons pas pu en juger par nous-mêmes. Il est nécessaire et indispensable que nous soyons à armes égales, dans ce débat. Notre analyse sera donc au regard du budget primitif précédent. Nous vous invitons, à l'avenir, à être plus transparents et à nous communiquer les éléments de l'exécution budgétaire, si tel était votre choix pour définir le budget.

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu en février dernier, j'ai été personnellement interpellé par Monsieur le Maire-Adjoint chargé des sports sur les prétendues évolutions en matière budgétaire. Je suis sûr qu'il a apporté avec lui les références de ses citations ou, bien sûr, qu'il aura à cœur de me présenter ses excuses pour ce que je considère comme des fausses allégations. Mais puisqu'il m'apostrophait sur trois points, je vous propose, au regard de ce budget, de les analyser avec sérieux et sans « on dit ».

Il m'a été reproché que j'étais pour les augmentations d'impôts. Si cela est vrai quand elles sont destinées à une politique de redistribution, c'est totalement faux à Charenton, car nous sommes dans une ville qui – excusez du peu – peut présenter, le tout emballé dans un discours d'austérité, un bénéfice d'une année sur l'autre de plus de 8 M€. Si l'on prend en compte le bénéfice de la Communauté de Communes qui est reversé à notre ville, pour un montant de près de 2 M€, nous arrivons à la somme extraordinaire, vous en conviendrez, de 10 M€. Clairement, non : les impôts à Charenton n'ont pas à être augmentés, mais au contraire, il est temps de penser à les diminuer.

Il m'a ensuite été reproché d'être favorable à l'emprunt. Effectivement, quand il permet d'investir pour les générations futures, pourquoi payer cash ce qui servira pour les 20 ou 30 prochaines années ? Je suis sûr que peu, ici, ont acheté leur appartement cash, mais je suis sûr tout autant que peu, ici, ont dû faire un emprunt pour acheter leur baguette de pain. Alors oui, dans le cadre d'une gestion raisonnable, il est nécessaire d'arbitrer entre ces deux besoins. Alors que l'argent se négocie, aujourd'hui, aux alentours de 1 %, il serait assurément de mauvaise gestion de rejeter cette possibilité de financement si, bien sûr, le besoin existait. Il est vrai qu'avec plus de 10 M€ d'avance, cela pourrait paraître totalement iconoclaste.

Enfin, je serais un chantre de la péréquation. Oui : j'ai toujours pensé qu'il fallait créer des mécanismes qui permettent aux plus riches d'aider les plus pauvres. C'est le sens même de notre modèle social. Vous savez : la Sécurité Sociale, les retraites, l'impôt progressif, enfin tout ce qui fait la grandeur de notre pays. Il est vrai que quand nous sommes personnellement concernés, c'est parfois difficile de faire un chèque pour assumer notre part de cette redistribution. Mais alors, à Charenton, comment pourrions-nous expliquer que malgré les ponctions régulières sur les dotations que nous verse l'Etat, notre Ville continue à voir ses recettes fiscales augmenter plus que l'inflation et son bénéfice toucher des sommets ? Seriez-vous devenus à ce point recroquevillés sur vous-mêmes que vous ne voyiez pas ce qui se passe à nos portes ? J'assume, avec mes amis, clairement, la nécessité de poser une règle qui dit qu'un territoire doit se regarder dans sa globalité et non aux seules limites artificielles de la commune. Cette solidarité permet – je prends un exemple au hasard – à ERDF de connecter au même prix tous ses abonnés, quels que soient l'éloignement et la difficulté de l'habitation. C'est cela, en fait, la réalité de la péréquation, que vous semblez ici condamner.

C'est un regard différent que nous portons sur l'action publique : nous sommes des défenseurs du service public, vous semblez vous considérer comme des prestataires de service. Nous affirmons qu'une autre politique budgétaire est possible pour notre commune, et nous allons vous en donner les exemples les plus significatifs.

Si vous décidiez de mettre en place une politique de la jeunesse digne de ce nom, pour laquelle vous décideriez de rendre à nos jeunes une perspective citoyenne, pour laquelle vous décideriez que la médiation sociale n'est pas un gadget pour satisfaire un coin de programme électoral, pour laquelle vous vous obligeriez à reconquérir les jeunes des 400 familles que vous avez rejetées de l'ex-ALIAJ, pour laquelle vous décideriez que nos jeunes, quels qu'ils soient et quel que soit leur quartier d'origine, ne sont pas un problème mais une chance ; alors, vous ne vous présenteriez pas devant nous avec un budget de médiation sociale qui, dès sa deuxième année, est en baisse de 60 %. Nous vous proposons, au contraire, de prendre 3 % des excédents de la Ville pour mettre en place cette nouvelle politique envers nos jeunes.

Si vous décidiez de recentrer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, non pas par rapport à sa seule équation économique, mais sur l'intérêt supérieur de nos enfants, vous ne diriez pas des hérésies et agiriez différemment. La vérité est en effet dans ce budget : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'a pas coûté 400 000 € annuels – et encore moins trimestriels – comme vous l'aviez annoncé avec des sanglots dans la voix, à cause de cette scandaleuse réforme, et même pas la moitié mais, facialement, moins de 100 000 €. Je dis facialement, car elle semble avoir coûté 230 000 €, auxquels nous devons retrancher les 120 000 € du fonds d'amorçage versé par l'Etat et une somme inconnue des membres de l'opposition, à savoir le surplus versé par la CAF pour l'élargissement des centres de loisirs consécutif à cette même réforme. Nous vous proposons, au contraire, de prendre 3 % des excédents de la Ville pour mettre en place cette nouvelle politique envers nos enfants. Là, nous pourrions mettre en place de vraies activités périscolaires, nous intéresser aux rythmes chronobiologiques de l'enfant et offrir aux parents cette avancée extraordinaire. Le problème n'étant pas financier, je rejette cette



forme de lassitude, voire de fainéantise, qui consisterait à expliquer que mettre en place une réforme dans l'intérêt de nos enfants serait fastidieux, trop compliqué, voire trop contraignant. Je m'interrogerais alors sur votre envie de remplir les obligations de votre mandat, pour lesquelles vous avez été élus.

Si vous décidiez de repenser notre politique sociale, non pas en laissant la PMI de notre ville dans l'état de délabrement dans lequel elle est, ni en ramenant le nombre d'assistantes sociales capables et ayant le temps de se consacrer à leurs tâches à zéro, mais en décidant, au contraire, de vous investir auprès des plus nécessiteux de notre ville pour permettre d'avoir une aide, parfois, mais surtout un accompagnement qui ouvrirait à ces Charentonnais tout le champ – et nous savons qu'il est important – des aides nationales ou départementales auxquelles ils auraient droit, vous rempliriez votre rôle de service public. Pour ce faire, nous vous proposons de prendre 3 % des excédents de la Ville, pour mettre en place cette politique sociale.

Si vous décidiez de rétablir les moyens de notre action culturelle, de lui donner les capacités d'une plus grande ouverture et d'une nouvelle accessibilité à tous, vous œuvreriez dans la noble tâche qui doit être celle de la puissance publique, et vous donneriez à nos concitoyens le droit à une ouverture d'esprit et à une possibilité de mieux comprendre les enjeux de notre monde. Voyez-vous, pour nous, la culture n'est pas qu'un simple divertissement. C'est le moyen de faire grandir notre citoyenneté et notre pensée. Pour ce faire, nous vous proposons de prendre 2 % des excédents de la Ville, pour mettre en place cette nouvelle politique culturelle.

Si vous décidiez de donner à notre tissu associatif à la fois les moyens de s'étendre et d'être rejoint par le plus grand nombre, vous favoriseriez l'esprit de bénévolat, l'esprit de solidarité et l'épanouissement culturel et sportif des Charentonnais. Pour ce faire, nous vous proposons de prendre 2 % des excédents de la Ville, pour mettre en place cette nouvelle politique associative.

Si vous décidiez d'écouter nos concitoyens et d'arrêter de penser que vous êtes omniscients et que vous seriez à même de savoir, mieux que les habitants eux-mêmes, ce qui compte et ce qui doit être fait, vous mettriez en place de vrais espaces de concertation en amont de tous les projets. Vous vous obligeriez à parler avec les Charentonnais des projets qui les concernent et après, seulement après, vous prendriez votre décision. En substance, vous décideriez de faire exactement l'inverse de ce que vous faites aujourd'hui. Nous vous proposons, certes, de mettre en place une démarche à la fois fastidieuse et contraignante mais, là non plus, ce ne peut être une raison pour mettre de côté l'avis de nos concitoyens sauf, encore une fois, à vous dérober à vos responsabilités électives. Pour ce faire, nous vous proposons de prendre 0,5 % des excédents de la Ville, pour mettre en place cette nouvelle politique de concertation et d'écoute.

Enfin, si vous décidiez de mettre en place, pour tous et pour tous les services, un quotient familial qui ne ferait pas que les familles qui gagnent 10 fois moins ne payent que 3 fois moins leurs inscriptions, notamment aux séjours d'été et d'hiver, vous pourriez, par exemple, vous inspirer du taux d'effort que la CAF impose à nos crèches. Pour ce faire, nous vous proposons de

prendre 1 % des excédents de la Ville, pour mettre en place cette nouvelle politique de quotient familial plus juste.

A travers l'ensemble de ces exemples issus de la section de fonctionnement, nous vous proposons, non pas d'augmenter les impôts, non pas d'avoir recours à l'emprunt, mais seulement de répondre aux besoins de service public de nos habitants, pour un coût qui représenterait moins de 15 % des seuls excédents de la Ville. Loin d'amener notre Ville à la banqueroute, nous lui laisserions encore plus de 8,5 M€ d'excédents. Là, bien sûr, je n'ai touché à aucune dépense, car si le besoin s'en faisait sentir, nous serions aussi à même de proposer une liste des réductions des coûts. Cependant, tous comprendront, ici, que le budget 2015 n'a pas besoin de ces compressions, même si la bonne gestion nous obligerait à les prévoir, le cas échéant.

En matière d'investissement, il s'agirait de prévoir l'avenir et, surtout, de combler les manques les plus criants, et ce toujours en regard des capacités réelles de notre Ville. A ce stade, vous comprendrez aisément qu'il nous paraît totalement incompréhensible que l'informatisation de nos écoliers et de leurs classes soit à ce point en retard, que toutes nos classes ne soient pas équipées de tableaux numériques, que les écoles Aristide Briand et Valmy soient laissées dans l'état de vétusté extérieur qu'elles connaissent.

Enfin, il serait temps qu'une nouvelle piscine voit le jour à Charenton. Sur ce dernier point, soyons larges : en tenant compte des aides liées à la construction d'un tel équipement, disons que le coût pour la Ville serait de 10 M€. Dans ce cas, je vous proposerais d'en étaler le coût sur 15 ans. Avec les taux du crédit d'aujourd'hui, vous consacreriez 1,1 % de l'excédent de la Ville au coût des intérêts d'emprunt. Effectivement, nous faisons le choix de recourir à un emprunt, pour un tel investissement qui, assurément, durera plus de 15 ans. Nous refusons, comme pour le théâtre des Deux Rives, d'attendre encore 10 ans que la Ville puisse le payer cash.

Pour le reste de nos projets d'investissement, c'est dans l'application de tout ce que je viens de proposer que nous définirions notre plan pluriannuel d'investissement, dans l'écoute et la concertation. En fait, dans notre fonction politique, tout est une question de choix. Voyez-vous, le relais d'assistance maternelle, qui était réclamé depuis tant et tant d'années, est aujourd'hui ouvert, mais n'a pas pour autant obéré les finances de notre Ville.

Pour terminer, et afin de mettre un peu de relativité dans tous les chiffres que je viens de vous donner, savez-vous que si nous additionnons le coût de la cérémonie des vœux du Maire et celui du repas annuel des anciens – sans pour autant remettre en question définitivement ces manifestations, mais simplement pour les relativiser – nous aboutissons à une somme qui approche les 150 000 €, soit 1,5 % du fameux excédent budgétaire dont je vous rebats les oreilles depuis le début de mon propos. Enfin, je n'oublie pas que le projet que nous combattons, mais qui verra sûrement malheureusement le jour, celui qui veut détruire une partie de notre architecture communale sur le site de l'ancien lycée Jean Jaurès, rapportera à lui seul 15 M€.

En définitive, avec les ressources que nous avons, c'est un budget dynamique et de relance que nous pourrions avoir entre les mains, un budget qui

réponde aux attentes de service public de la population, un budget qui arrête de faire croire que notre Ville serait prise à la gorge, qui encouragerait nos concitoyens à croire que nous pouvons regarder l'avenir sereinement. Au contraire, avec autant de ressources, vous créez un climat de raréfaction, anxiogène pour la population, d'explications certes peu crédibles, mais répétées à l'envie, sur la prétendue perte de notre capacité à faire. Notre Ville est loin, très loin de ce tableau. Votre façon de faire est proprement indécente : 10 M€ de trop-perçu en 2014, une somme quasiment identique entre 2012 et 2013, et vous voilà encore à dire à nos concitoyens que nous ne pouvons pas, que les budgets ne le permettent pas... C'est avec une réelle tristesse que je fais ces constats. Nos concitoyens ont besoin d'espoir ; vous leur proposez de la sueur et des larmes, avec comme seule réponse celle d'Harpagon assis sur son or : « Ma cassette, où est ma cassette ? »

Au-delà de nos différences politiques, nous continuons à croire que vous pourriez consacrer quelques milliers d'euros de plus à la satisfaction des besoins de nos habitants et que, surtout, votre discours porte la responsabilité du climat qui fait que nos habitants se recroquevillent sur eux-mêmes, pensent que la puissance publique les abandonne, que rien n'est à attendre de l'avenir. Bien sûr, il est tellement plus simple, comme vous allez sûrement le faire juste après mon propos, de rejeter la responsabilité sur nos gouvernants, sur le Département, ou même la Région, quand la source de cette austérité qu'aiment à dénoncer certains est en fait, là, maintenant, entre les mains de votre majorité. Le budget que vous nous proposez est un budget de crise alors que, de toute évidence, cette crise que l'on met à toutes les sauces n'est pas charentonnaise. Nous restons dubitatifs quant au but poursuivi. Nous avons largement les moyens de faire plus, sans pour autant remettre en cause nos équilibres financiers fondamentaux, et vous ne le faites pas.

Alors, comme vous aimez nous le faire remarquer, les oppositions à votre politique représentent un gros tiers des Charentonnais qui se déplacent pour aller voter. Porteurs de cet autre Charenton, nous continuons à en être les représentants et à dire haut que nous sommes clairement dans l'opposition. Nous continuerons à dénoncer un budget d'austérité dans une ville qui n'en a vraiment pas le commencement d'un besoin.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, nous refuserons ce budget et voterons contre le budget primitif 2015 qui nous est proposé. Je vous remercie de votre attention.

**M. BRÉTILLON.** – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?  
Monsieur GICQUEL.

**M. GICQUEL.** – Je voudrais répondre par un petit mot très court, pour prendre un peu de hauteur par rapport à l'intervention de notre collègue Gilles-Maurice BELLAÏCHE, ainsi que de madame GRATIET.

Le budget du CCAS est un point commun de préoccupation chez l'un et chez l'autre. Il n'a fait que progresser depuis l'exercice 2012, passant de 790 000 € en 2012 à 935 000 € en 2013, à 1 060 000 € en 2014 et à 1 017 000 € en 2015, après retranchement du banquet du Maire. Il a été rappelé, au moment du débat d'orientation budgétaire, que ces crédits

complémentaires au titre du CCAS avaient été accordés pour relever l'aide apportée aux seniors de notre ville dont les revenus, malheureusement, étaient encore sous le minimum vieillesse. Ce sont ces crédits qui ont été affectés et dont s'honore la majorité municipale. Je pense que cela vous apporte une preuve tangible de cet effort qui continuera naturellement de s'opérer autant que de besoin, si un certain nombre de publics se trouvait dans la même situation. Le CCAS ne s'est pas départi de cet objectif et de cet enjeu partagé par la majorité municipale.

Concernant l'entretien du patrimoine, c'est un sujet propre à l'ensemble des collectivités territoriales, entre les nécessités absolues, les priorités que s'accorde chacune, et la nécessité de construire de nouveaux bâtiments publics. Nous avons, ces dernières années, apporté la preuve que nous pouvions construire de nouveaux établissements : crèche, école maternelle, gymnase, à travers la très belle opération Tony Parker sur l'île Martinet. Nous avons aussi entretenu notre patrimoine, comme nous le ferons au cours des années prochaines, que ce soit le patrimoine scolaire ou sportif.

La piscine n'est pas – sans faire de mauvais jeu de mots – le serpent de mer : c'est un investissement extrêmement colossal que la collectivité devra effectivement porter un jour ou l'autre. Vous n'êtes cependant pas sans savoir que les compétences des collectivités locales sont aujourd'hui en question, qu'elles soient d'ordre départemental, régional ou territorial. Des territoires vont se structurer, nous dit-on, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, avec un certain nombre de compétences qui ne sont pas encore arrêtées, sauf erreur de ma part. Ces questions-là devront être posées à la bonne échelle, me semble-t-il, et probablement pas seulement à l'échelle de Charenton, qui se retrouvera elle-même dans un territoire comptant au moins 300 000 habitants et probablement davantage, si nous prenons l'hypothèse de l'ACTEP. Pour ces investissements extrêmement structurants, tels qu'une piscine, qui ne sert pas exclusivement aux habitants d'une collectivité, loin s'en faut – Saint-Maurice, que je sache, a aussi tiré bénéfice de cet équipement de proximité – nous devons probablement avoir une réflexion commune. Bien sûr, Charenton fera très certainement un effort très significatif à cet égard.

Vous savez, enfin, que la piscine est installée sur un site particulièrement contraint, en sous-sol. Je crains malheureusement, Monsieur BELLAÏCHE, que nous ne soyons pas seulement sur une enveloppe de 10 M€, mais probablement bien au-delà, compte tenu de la complexité technique que revêtira cet investissement. Des études ont été conduites et nous nous mettons en ordre de marche pour que, le moment venu, nous disposions de tous les éléments à cet égard, et que nous puissions aussi programmer les enveloppes financières nécessaires, peut-être en attendant de disposer du concours d'autres collectivités territoriales à travers des « plans piscines ». Il en existe, nous dit-on ; bien entendu, nous solliciterons celles qui en sont les porteuses.

Sur votre démonstration, Monsieur BELLAÏCHE, consistant à puiser dans l'autofinancement, je me demandais bien s'il allait nous rester quelque chose, à la fin, à force d'additionner les pourcentages. Très certainement, votre démonstration est aussi à vérifier. Ceci étant, je vous rappelle encore une fois que l'élément excédentaire sur lequel vous avez appuyé votre démonstration n'est qu'un élément conjoncturel. Vous pouvez être dans le déni, mais je vous

répète qu'il est conjoncturel. La dotation de solidarité communautaire ne sera versée qu'une dernière fois cette année. Concrètement, il n'y en aura plus. Les 1,4 M€ que nous avons perçus l'an dernier et les 1,9 M€ que nous pourrions percevoir cette année ne connaîtront pas de lendemain. N'oubliez tout de même pas cet élément. Enfin, les droits de mutation apportent aussi leur complément de recettes, puisqu'en 2014, nous avons perçu un complément de produits inattendu de l'ordre de 1,8 M€. C'est effectivement un événement assez surprenant qui, en général, ne se reproduit pas. Lorsque vous faites la somme de ces deux montants, vous avez déjà écarté 3,2 M€ qui ne sont que des éléments tout à fait conjoncturels.

Je vous le dis avec le plus d'objectivité possible : comment Charenton pourrait faire exception à la règle partagée par toutes les collectivités, de toutes tendances politiques, à savoir les difficultés rencontrées actuellement ? Nous ne sommes que dans une conjoncture qui, effectivement, présente aujourd'hui un niveau d'excédent tout à fait conséquent, sur lequel est adossé l'exercice 2015.

Par rapport à votre souhait que nous puissions conduire une politique beaucoup plus volontariste, à vos yeux, qu'elle ne l'est ici, je vous renvoie à l'excellent président de la Cour des Comptes, Didier MIGAUD, ancien parlementaire socialiste, qui appelle les collectivités à ne pas confondre qualité et quantité des services publics. C'est un appel qui ne souffre aucune contestation, compte tenu des efforts que le Gouvernement demande à l'ensemble des collectivités territoriales. Ce n'est pas la tendance que nous représentons qui a lancé ce devoir d'économies auprès des collectivités territoriales de 11 Md€ à l'horizon 2017, que je sache ; c'est Monsieur VALLS. Je vous renvoie à la prise de position que le Premier Ministre a tenue en mars 2014 : c'est à cet instant que le processus s'est enclenché. Notre devoir de gestionnaires est d'accompagner ce processus, même si nous ne le partageons pas, comme un certain nombre de collectivités, parce que nous estimons, à juste raison, que la situation de la dette française n'est pas due aux collectivités territoriales. Loin s'en faut, comme vous le savez, puisque la dette des collectivités territoriales, y compris les Départements et les Régions, ne pèse que pour 9 % de l'endettement national. Il faut chercher l'économie ailleurs et non pas dans les caisses des collectivités territoriales ; c'est l'incitation que je serais tenté de faire, ce soir. Sur ce point, je pense que nous nous rejoignons, car cela se fera, demain, au détriment de la qualité du service public rendu à nos concitoyens.

Reconnaissez-nous de présenter un budget qui repose sur un excédent conjoncturel. Cet excédent permet de ne pas recourir à la fiscalité. Nous nous en honorons, et je pense sincèrement que les Charentonnais ne souhaitent pas voir la pression fiscale augmenter. Nous y sommes tous passés, ces derniers mois, et nous n'avons point envie que la collectivité locale s'y mette à son tour.

Enfin, nous nous félicitons aussi de la situation de faible endettement que nous connaissons à Charenton. Je rappelle nous avons eu l'occasion d'emprunter une somme tout à fait conséquente dans de bonnes conditions, à une époque, où nous nous étions porté acquéreurs d'un foncier pour faciliter et accompagner la construction du lycée Schuman. Nous bénéficions de conditions tarifaires avec la mise en place des crédits long terme

renouvelables, qui nous ont procuré des tarifications tout à fait compétitives, presque plus que celles proposées aujourd'hui par les établissements bancaires. Ce débat, nous pourrions l'avoir en commission des finances.

Voilà ce que je pouvais répondre, en résumé, aux propos qui ont été tenus. Ce budget maintient, conforte le service public de cette ville, pendant que d'autres collectivités sont malheureusement obligées de faire machine arrière sur un certain nombre d'entre eux, ce qui est tout à fait préoccupant pour aujourd'hui et pour le futur. Satisfaisons-nous donc globalement de la situation financière de la Ville, qui nous permet de nous autoriser encore cette politique pour 2015.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur GICQUEL. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, pour résumer, j'ai noté que notre ville était mal gérée parce qu'elle n'augmentait pas les impôts et qu'elle remboursait sa dette, qui est pourtant extrêmement faible. C'est sûrement un gage de mauvaise gestion. Il faut avouer que, de la part de socialistes, nous donner des leçons d'économie ou de morale, c'est quand même un peu fort, quand on voit la façon dont l'Etat gère, avec sa dette de 2 100 Md€, une balance commerciale déficitaire, 3,5 millions de chômeurs. C'est le modèle que vous nous apportez : plus de morts sur les routes, du bruit, etc. Maintenant, à Paris, on roule un jour sur deux à cause de la pollution. L'insécurité, la police qui se lasse, le laxisme avec une justice dont je pourrais vous citer des exemples à Charenton : il n'y a pas longtemps, on a arrêté dix personnes à Bobillot, dont huit dealers et deux clients. On a trouvé de l'herbe, du crack, de l'héroïne... Savez-vous combien de prison ils ont fait ? 12 jours pour le plus coupable, 4 mois de prison avec sursis pour deux autres, les autres ont été relâchés. Ils sont ensuite venus faire un tour devant la police, avec leurs véhicules de prédilection, BMW et AUDI...

Tout cela pour vous dire que nous vivons dans un régime dont les Français viennent, pour la quatrième fois, de vous dire qu'ils en ont assez. Vous n'avez pas écouté le message. Vous vous contentez de 35 % ; c'est bien. Nous, nous préférons en avoir 65.

Vous nous reprochez un excédent de recettes. C'est quand même un peu fort. Je vous rappelle que notre budget aurait même pu être abondé de 16 M€ de plus, Monsieur BELLAÏCHE, si un autre Monsieur BELLAÏCHE ne faisait cause commune avec le relais d'une association mauritienne de trois personnes qui, par des recours directs ou des recours suscités, retarde l'opération de Jean Jaurès : la construction de parking, d'une salle municipale et de logements. J'ai des tracts sur lesquels la collusion est évidente. Ce retard empêche l'ouverture d'une école élémentaire, ce qui va d'ailleurs augmenter le prix de cette école, puisque nous allons être obligés de la construire en deux parties, nécessitant évidemment deux chantiers différents, deux entreprises différentes. Quand l'école sera enfin construite, c'est à ce moment-là que le chantier d'à-côté va démarrer, ce qui, pour des enfants, n'est pas une très bonne chose. Qui paiera ce surcoût ? Peut-être les acquéreurs...

Je n'ai pas compris ce que vous disiez à propos de la comparaison : on ne peut comparer le budget 2015 qu'avec le budget 2014. Si on veut faire

une comparaison avec le réalisé 2014, il faut avoir le réalisé 2015. Pour être honnête et transparent, on ne peut comparer que des choses comparables.

Je trouve que votre goût pour l'emprunt est assez fort, quand on voit le « 9-3 » qui est en train de payer des emprunts toxiques, qu'il essaie d'ailleurs de mutualiser avec les autres départements, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, nous les faire payer à tous.

Quant à la péréquation, c'est peut-être de la justice sociale, mais c'est aussi une prime à la mauvaise gestion. Ce sont évidemment les communes de Droite qui payent pour les communes de Gauche ; ce n'est qu'un hasard, bien sûr.

Pour dépenser plus, comme l'a dit Monsieur GICQUEL, vous êtes vraiment très fort. Vous avez beaucoup d'idées. Nous vous en remercions ; nous n'y avons pas pensé du tout ! Ce n'est franchement pas le moment d'investir pour une piscine, alors que nous entrons dans un nouveau cycle de territoires, avec une nouvelle redistribution. Les grands équipements sportifs, y compris les piscines, je pense, feront partie des compétences des nouveaux territoires nous ne savons vraiment pas comment nous serons mangés.

Vous parliez des subventions de la Région, je vous remercie : que nous avez-vous donné, comme subventions ? Je répète que prendre des leçons d'économie de la part de socialistes, c'est quand même un peu fort. Quelles sont les villes qui sont mieux gérées que les nôtres, qui offrent autant de services aux habitants et qui ne vont pas augmenter les impôts, cette année ? Vous pouvez lire Le Parisien : il n'y en aura pas beaucoup qui ne vont pas augmenter les impôts ni endetter davantage leurs citoyens. Ils sont déjà assez matraqués par l'Etat pour que nous fassions cet effort, cette année. J'espère que nous pourrons le reporter l'année prochaine, malgré la disparition, hélas – que vos amis du Gouvernement ont voulu – des communautés de communes. Sans doute auriez-vous voulu que notre budget ait endetté davantage la Ville, avec des impôts locaux à la hauteur des augmentations que vous votez depuis 6 ans à la Région...

Pour terminer, je voudrais remercier Monsieur GICQUEL, le Conseil municipal et toute sa majorité, pour le travail minutieux d'économies qu'il a fallu faire. Derrière ces chiffres, ce sont beaucoup d'efforts. C'est savoir dire non, même s'il est beaucoup plus facile de dire oui à tout. Nous savons dire non : c'est désagréable, mais c'est cela, une gestion que je n'hésite pas à qualifier de rigoureuse, car elle se fait dans l'intérêt des Charentonnais. Je remercie également le concours efficace de l'administration, car tout cela ne peut pas se faire sans la bonne volonté des collaborateurs qui comprennent, eux aussi, l'intérêt général pour la ville de Charenton. Je vous remercie.

Pouvez-vous me répondre sur les subventions de la Région, Monsieur BELLAÏCHE ?

**M. BELLAÏCHE.** – Si mes souvenirs sont bons, il n'y a aucune subvention de la Région pour la Ville de Charenton, parce que je crois qu'aucune demande n'a été faite. En revanche, pour la Communauté de Communes...

**M. BRÉTILLON.** – A quoi servez-vous, ici, au Conseil municipal ?

**M. BELLAÏCHE.** – A répondre aux demandes qui sont faites, sauf que je ne peux pas susciter les demandes de la Ville.

**M. BRÉTILLON.** – Vous avez pourtant beaucoup de propositions.

**M. BELLAÏCHE.** – Voulez-vous dire que moi, je dois faire des propositions de demandes de subventions au Conseil régional à votre place ?

**M. BRÉTILLON.** – Bien sûr.

**M. BELLAÏCHE.** – Qui est l'exécutif, ici ?

**M. BRÉTILLON.** – C'est vous qui êtes Conseiller régional !

**M. BELLAÏCHE.** – Je l'ai fait en tant que Conseiller régional, en 2011 et en...

**M. BRÉTILLON.** – Vous m'avez répondu qu'il n'y avait eu aucune subvention ; c'est la réponse que je voulais. Merci, Monsieur BELLAÏCHE. Vous avez tous entendu.

**M. BELLAÏCHE.** – Puis-je continuer mon intervention ? Vous m'interrogez, je vous réponds, et j'ai la liberté de m'exprimer par ailleurs, voyez-vous ?

**M. BRÉTILLON.** – Normalement, c'est moi qui conclus les débats, alors terminez vos propos.

**M. BELLAÏCHE.** – Si vous ne m'aviez pas interrogé, je n'avais pas l'intention de reparler. Je ne reparlerai pas sur ordre de Monsieur BRÉTILLON, mais selon la liberté qui est la mienne.

**M. BRÉTILLON.** – Je suis le Président de la séance : vous vous exprimez, et le débat sera clos.

**M. BELLAÏCHE.** – Merci beaucoup. Du budget de Charenton, nous sommes passés à la justice. Pour vous, nous avons compris, la justice est le fait des gouvernants. Désolé, Monsieur BRÉTILLON : la politique qui est menée n'est pas celle de SARKOZY. Nous ne nommons plus les directeurs de chaînes. Nous n'intervenons plus dans les instructions judiciaires. Nous n'intervenons plus pour nommer les procureurs généraux. Effectivement, la justice est libre, et l'assimilation que vous faites est grave, parce que la justice est indépendante, dans notre pays. Allez dire que les délinquants sont sortis 12 jours après me rappelle un autre discours, que je croyais avoir contenu sur notre ville, mais je vous en laisse la responsabilité.

Ensuite, vous nous dites que la Région n'aurait pas subventionné à Charenton ? Cette année, d'accord, mais vous avez oublié le lycée, Tony Parker, l'EHPAD ; vous avez tout oublié ! Cela représente un budget de 40 M€ investis par la Région.



**M. BRÉTILLON.** – Nous faisons le budget 2015, Monsieur BELLAÏCHE !

**M BELLAÏCHE.** – D'autre part, tout excité à l'idée de m'allumer, vous prétendez maintenant que nous augmentons les impôts à la Région ! Désolé, mais Monsieur SARKOZY nous a enlevé toute possibilité de lever l'impôt. A la Région, nous n'augmentons donc pas les impôts, puisque nous n'en avons pas la capacité. Nous ne pouvons ni les baisser, ni les augmenter. Notez que vous avez oublié, dans votre intervention, de rappeler que j'ai proposé de baisser les impôts, à Charenton ; évidemment, cela, vous ne l'avez pas entendu.

Ensuite – et je terminerai par cela – je ne suis pas Manuel VALLS. Je ne suis pas François HOLLANDE. En revanche, je suis Gilles-Maurice BELLAÏCHE, et mes titres et mon expérience me placent dans une situation où, oui, Monsieur BRÉTILLON, j'ai des leçons d'économie à vous donner. J'ai des leçons de bonne gestion à vous donner, parce que mon parcours professionnel, mon parcours étudiant et mon parcours politique sont largement supérieurs aux vôtres, de ce point de vue.

**M. BRÉTILLON.** – Je vous laisse la responsabilité de vos propos, empreints d'une très grande modestie ! Nous en avons l'habitude. Merci, Monsieur BELLAÏCHE, de montrer votre vrai visage !

Je vous propose de passer au vote du budget. Qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention – Groupe « Charenton Ambition »).***

## **8° – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015.**

**M. SEGALAT.** – C'est un budget annexe à celui de la Commune, mais complètement autonome. Pour cet exercice, il se définit à hauteur de 1 370 658,19 € ; je parle de son équilibre général. Il se divise en 300 500 € en fonctionnement et de 1 070 158,19 € en investissement. Vous aurez compris que la section d'investissement est importante, puisqu'elle nous permet d'autoriser tous les travaux nécessaires sur l'ensemble du réseau de l'assainissement de la ville, qui a comme seuls moyens ce budget. Comme je vous le disais, c'est en effet un budget annexe avec ses propres ressources.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un peu plus de 842 000 €, avec une opération majeure de travaux d'assainissement pour la zone du parc de Conflans, à hauteur de 450 000 €. Des travaux de reprise du réseau seront également effectués dans différentes rues : la rue Guérin, la rue Anatole France et l'avenue du Général de Gaulle. Une provision sera aussi portée sur ce poste de dépenses, pour que nous ayons globalement 90 % des sommes inscrites au titre de ces travaux par rapport aux dépenses d'investissement. Les autres inscriptions portent sur des frais d'études, des frais d'insertion et des

dépenses imprévues, car dans ce type de domaine, il faut savoir être réactif à toutes circonstances.

Les recettes d'investissement se montent à un peu plus de 205 000 €. Il s'agit principalement du fruit des réalisés de 2014 sur travaux, je veux dire par là la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui reconnaît notre programme de travaux de l'année 2014. Est également inscrite la récupération de la TVA par rapport au délégataire et enfin, comme nous l'avons vu dans un dossier précédent, l'affectation par anticipation du résultat 2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 73 000 €. Trois types de charges sont dans la constitution de cette section. Les inspections télévisées dans les canalisations sont inscrites en entretien et réparation. Nous devons régler des redevances, notamment au délégataire au titre des eaux pluviales, de manière contractuelle, ainsi qu'une redevance pour la Ville de Paris pour une toute petite portion située rue Escoffier. Enfin, il est proposé de provisionner une somme de 30 000 €, toujours pour pouvoir parer à certaines incertitudes auxquelles il faut faire face de manière instantanée.

Les recettes de fonctionnement ont un montant de 282 000 €. Il s'agit de l'amorçage de ce budget, puisqu'elles sont constituées de la surtaxe provenant de la contribution de l'utilisateur et, tout simplement, de la facture d'eau de chacune et chacun des Charentonnais.

C'est donc un budget cohérent, qui permet d'assurer la qualité du réseau d'assainissement que l'on connaît et reconnaît, chaque année, à travers la présentation de ce budget. Je voudrais évidemment remercier l'administration qui a permis l'élaboration de ce budget, mais également le suivi au quotidien des réalisations. Je veux citer la direction des Finances, Pascale CETLIN mais je veux aussi rappeler le travail des services techniques à travers Jérôme VAUGON et Alexandre KRIER, qu'on ne cite pas souvent mais qui font un effort tout particulier sur ce réseau d'assainissement. Merci, Monsieur le Maire.

**M. BRÉTILLON.** – Merci beaucoup, Monsieur SEGALAT. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce budget de l'assainissement ? Pas de remarques ; nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).***

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **9° – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2015.**

**M. BRÉTILLON.** – Il est proposé aux membres du Conseil municipal de conserver les taux d'imposition appliqués en 2014 pour l'année 2015 :

- taxe d'habitation : 10,34 % (taux moyens nationaux : 23,95 %, taux moyens du département du Val-de-Marne : 23,44 %),
- taxe sur le foncier bâti : 15,44 % (taux moyens nationaux : 20,20 %, taux moyens départementaux : 20,06 %),
- taxe sur le foncier non bâti : 21,38 % (taux moyens nationaux : 48,53 %, taux moyens départementaux : 58,97 %).

Les chiffres ont parlé ; je vous remercie. Vous avez peut-être des commentaires ? Monsieur BELLAÏCHE.

**M. BELLAÏCHE.** – Il est important de noter que ces taux sont rapportés à la base fiscale charentonnaise, qui est la deuxième plus importante du département. Ce qui serait intéressant, si vous le souhaitez – sinon, je n'en vois pas l'utilité, à part vous glorifier inutilement – c'est de mettre à côté des taux moyens nationaux et départementaux, les bases moyennes nationales et départementales. A partir de là, nous pourrions effectivement comparer l'importance des taux qui nous sont proposés par rapport à la réalité des recettes de la Ville et de sa capacité à lever l'impôt.

Je vous invite, comme je l'ai fait lors du débat qui vient d'avoir lieu, non pas à maintenir, mais à baisser les taux d'imposition sur notre ville, de façon à être en correspondance avec, si ce n'est des 10 M€ dont j'ai parlé, au moins les 6 M€ que Monsieur GICQUEL nous a laissés en solde, après déduction des résultats extraordinaires. Pour rappel, dans cette enceinte, au précédent mandat, on nous avait expliqué que globalement, un point d'imposition représentait entre 700 000 et 800 000 € ; aujourd'hui, nous pourrions au moins baisser les impôts d'un point...

**M. BRÉTILLON.** – Ce n'est pas cela du tout : c'est 180 000 €. Je suis désolé de vous apprendre cela, Monsieur BELLAÏCHE ; c'est bien triste !

**M. BELLAÏCHE.** – « Ah ah, ah ah, ah ah » – je veux que cela soit indiqué de cette façon dans le PV – nous adorons votre humour. Vous avez un public fidèle, mais il n'y a aucun problème.

**M. BRÉTILLON.** – Auriez-vous aimé que nous truquions les chiffres, comme vous l'avez si bien fait lors des découpages des cantons du Val-de-Marne en particulier ? En tout cas, vous avez les chiffres.

**M. BELLAÏCHE.** – Vous avez de la chance de m'avoir !

**M. BRÉTILLON.** – C'est vrai que c'est une chance, Monsieur BELLAÏCHE ; je ne vous le fais pas dire. C'est une chance de vous avoir, et j'espère que nous allons vous garder longtemps au Conseil municipal de Charenton : vous êtes notre meilleur atout ! Monsieur GICQUEL, plus calmement.

**M. GICQUEL.** – Je voulais vous ramener à un peu plus de discernement sur votre présentation et votre argumentaire sur la fiscalité, Monsieur BELLAÏCHE. Nous n'allons pas refaire le débat précédent, mais je vous

invite à vous rapprocher des chiffres de la Préfecture, qui comparent l'ensemble des collectivités du Val-de-Marne. Nous pouvons donc, à cet égard, nous comparer à l'ensemble des villes. Charenton est classée 44<sup>ème</sup> en termes de pression fiscale exercée sur ses populations. A vos chiffres, Monsieur BELLAÏCHE, je vous renvoie vers ceux de la Préfecture du Val-de-Marne, qui attestent en effet que la pression fiscale à Charenton est très nettement inférieure à ce qu'elle peut être par ailleurs.

Je vous renvoie également volontiers aux débats que nous avons pu avoir, les années précédentes, sur la base locative, selon qu'elle est charentonnaise ou qu'il s'agisse de la moyenne constatée dans le département. Ce n'est pas vertigineux : grosso modo, la comparaison entre la valeur locative de Charenton et la valeur locative moyenne départementale est de l'ordre de 20 % à peine. En rapportant cette différence au taux de fiscalité, nous sommes loin du compte.

Ne faites donc pas de démagogie pour nous inviter à baisser la fiscalité, parce que là, franchement, ce ne serait pas une preuve de discernement sur la situation budgétaire de la Ville. Nous nous donnerons rendez-vous au terme de l'exercice 2015 pour parler de ce sujet, en particulier de ce qui nous attendra en 2016 par rapport à la péréquation et aux contributions de la Ville de Charenton dans le futur établissement public territorial auquel nous appartiendrons. J'imagine bien que ces contributions seront fortes parce que, par chance ou grâce à notre gestion municipale, nous présenterons dans la « corbeille de mariée », si je puis employer cette métaphore, une situation financière très satisfaisante que beaucoup de collectivités nous envient, dans le Val-de-Marne. Cela nous permettra, je l'espère, de porter assez fortement le message de Charenton.

**M. BRÉTILLON.** – Je propose de voter ces taxes de 10,34 %, 15,44 % et 21,38 %. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »).***

#### **10° – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES AYANT POUR OBJET LA LOCATION DE 11 PLACES DE STATIONNEMENT DANS LA RESIDENCE DU PARC DE BERCY A CHARENTON.**

**M. TURANO.** – La Ville a conclu, en mai 1992, avec RLF (Résidences le Logement des Fonctionnaires), un contrat de location visant à disposer de onze emplacements de parking situés au 9, rue Etienne Méhul. Ces places sont mises à disposition d'agents communaux travaillant au sein des structures suivantes : l'école Desnos, la crèche Simone Dorlanne et le multi-accueil Bercy. Le montant mensuel de location s'élève à 53,79 € par emplacement.

Depuis quelques mois, deux emplacements sont vacants et aucune demande de stationnement n'a été formulée par les responsables des structures susmentionnées. La Commune envisage donc de restituer ces places non utilisées, dont le coût annuel s'élève à près de 1 300 €. La possibilité de réduire, par voie d'avenant, le nombre d'emplacements, n'étant pas expressément prévue dans la convention initiale, la Ville a exprimé auprès de RLF le souhait de restituer ces deux emplacements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La société RLF a accepté la requête de la Ville et propose de conclure un contrat d'avenant ayant un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, étant donné qu'elle a mis plusieurs mois à instruire la demande de la Commune. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**M. BRÉBILLON.** – Je vous remercie. Voulez-vous plus de précisions sur ce mémoire ? Pas de demande. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **11° – APPROBATION DE LA CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SIGEIF-SIPPEREC.**

**M. BENOIT.** – Rappelons d'abord, en quelques mots, le dispositif des certificats d'économies d'énergie ou CEE. Celui-ci a été créé par la loi n° 2005-781 datant du 13 juillet 2005, et constitue l'un des instruments phares de la politique française en matière de maîtrise de la demande énergétique, plus connu sous le nom de loi POPE. Son principe repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Sont ainsi favorisés le plus ceux qui consomment ou font consommer le moins. Ainsi, ces vendeurs, nommés les obligés, sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En contrepartie, ils obtiennent des certificats exprimés en kilowattheures cumulés actualisés d'énergie finale, qui constituent des biens meubles négociables. Le dispositif prévoit également que les bailleurs sociaux ou, pour ce qui nous concerne, les collectivités locales, nommés les éligibles, puissent obtenir ces certificats en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

Deux périodes triennales, 2006-2009 puis 2011-2014, se sont déjà écoulées pour ce dispositif. Au cours de la deuxième période, les syndicats SIGEIF et SIPPEREC, tous deux éligibles aux certificats, ont proposé à leurs adhérents, de manière non exclusive, deux solutions distinctes de valorisation des opérations d'efficacité énergétique pouvant bénéficier de certificats d'économies d'énergie.

A l'occasion de la troisième période tout juste entamée, 2015-2017, l'intérêt partagé du SIPPEREC et du SIGEIF de travailler ensemble sur les sujets d'efficacité énergétique les amène à proposer désormais un dispositif CEE

commun. Après des échanges menés avec les principaux acteurs des CEE, les syndicats ont donc convenu de maintenir le principe déjà opérationnel proposé par le SIPPAREC, de valorisation des CEE en propre par regroupement des éligibles, et ce d'autant plus que le seuil d'éligibilité minimum pour déposer des dossiers CEE passe, pour cette troisième période, de 20 à 50 gigawattheures cumulés actualisés. En pratique, ceci permettra donc aux collectivités n'atteignant pas seules, ou difficilement, le seuil d'éligibilité, de regrouper leurs demandes au sein des syndicats, comme le permet l'article L.221-7 du Code de l'énergie. Les collectivités bénéficieront donc de l'expertise conjuguée des deux syndicats, de l'effet de regroupement non seulement pour atteindre les seuils, mais également pour revendre les certificats aux meilleures conditions.

Dans cette optique, il est donc proposé une convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et chaque bénéficiaire éligible. Vous avez pu prendre connaissance de cette convention en annexe. Sa fonction principale est d'habilitier le SIPPAREC à effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation de ces CEE. Ainsi, en termes d'incidence financière pour notre Ville, quel que soit le choix ultérieur d'activer ou non ce dispositif pour nos opérations d'économies d'énergie, la signature de la convention dans les meilleurs délais permettra de valoriser au mieux les prochaines opérations.

A l'issue de la vente des certificats au mieux-disant, 80 % du montant est reversé à la Commune et les 20 % restants sont utilisés pour couvrir les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les frais internes de montage et de suivi du dispositif. A titre d'information, le reversement pour la Ville s'est élevé à près de 8 200 € en 2011 et 8 700 € en 2012. Pour les années suivantes, les dossiers sont en cours de validation ou de constitution auprès du Pôle national des certificats d'économies d'énergie. A signaler, enfin, que les prochaines dépenses d'investissement devraient permettre de bénéficier bien plus significativement de ce dispositif puisque, comme cela a été indiqué au titre du budget primitif 2015, 600 000 €, et même 3 M€ sur les trois prochains exercices budgétaires, seront directement consacrés à des travaux d'investissement dans le cadre du contrat de performance énergétique.

Il est donc proposé, ce soir, aux membres du Conseil municipal, d'approuver cette convention d'habilitation tripartite et d'autoriser monsieur le Maire à la signer. Un avis favorable à l'unanimité a été émis lors de la dernière commission « patrimoine et aménagement durable du territoire ». Je vous remercie.

**M. BRÉTILLON.** – Merci beaucoup, Monsieur BENOIT. Pour résumer, cette convention entre le SIPPAREC, le SIGEIF et la Ville de Charenton nous permet d'acheter des sortes de bonus pour accéder à des certificats d'économies d'énergie, si nous arrivons à dépenser un peu moins. C'est donc incitateur pour nous pousser à diminuer au maximum nos consommations. L'économie est faible, entre 8 000 et 9 000 €, mais le principe est tout à fait louable.

Avez-vous d'autres questions concernant cette convention tripartite ? S'il n'y en a pas, je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**12° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE VEOLIA EAU.**

**M. CRON.** – La Commune a confié à la société VEOLIA EAU la gestion de son service public d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par délégation, sous forme d'affermage. Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2007 pour une durée de 12 ans, jusqu'au 31 mars 2019. Cette délégation comprend la collecte des eaux usées et pluviales, l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble de l'ouvrage mis à disposition par la collectivité, les relations avec les usagers et la facturation. Le délégataire assure notamment la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de toutes les stations de pompage, ainsi que le renouvellement du matériel.

Par avenant n° 1, il a été nécessaire de compléter l'inventaire initial par huit nouveaux postes de relèvement. Aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer quatre nouveaux postes d'eaux pluviales à la DSP : la fontaine Valmy, l'escalator, la tribune Guérin et les WC du parc de Conflans. Les années précédentes, l'entretien de ces postes de relèvement était réalisé par les services de la Ville. Le nouveau montant total annuel de rémunération du délégataire s'élève à 231 704 €, ce qui représente une hausse de 0,08 % du montant initial de la délégation, et une diminution de 2,38 % par rapport à l'avenant n° 1. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur CRON. Des remarques, des questions ? Madame BERTRAND.

**Mme BERTRAND.** – C'est une explication sur le vote en commission et le vote qui sera le mien aujourd'hui. La France fait figure d'exception, dans le monde, de par la place qu'occupe le secteur privé dans la gestion de l'eau pour sa distribution comme pour sa partie assainissement. L'eau de 80 % des Français est gérée en délégation par seulement trois sociétés multinationales. L'eau est pourtant définie, depuis 1992, comme partie du patrimoine commun de la Nation, un bien public, mais aussi un élément de consommation obligatoire et essentiel à la vie. La collectivité a un objectif de service à l'utilisateur. C'est un service public essentiel. Le délégataire a un objectif de rentabilité, de rémunération de ses capitaux, de versement de dividendes à ses actionnaires. Cet objectif est poursuivi jusqu'à ses dernières conséquences, auquel cas le délégataire se comporte comme un véritable prédateur, cherchant le profit maximum avec le minimum d'investissement. C'est sur cette contradiction entre les objectifs des uns et des autres que se fondent nos propositions à la délégation d'un service public comme celui de l'eau.

Dans le cas de l'affermage, la collectivité remet au délégataire les équipements existants, ce qui permet au délégataire d'éviter un important investissement initial. Le délégataire exploite donc, à ses bénéfices, un patrimoine public appartenant à la collectivité et constitué de longue date. Si le

passage en régie publique reste une décision sur le long terme, de nombreuses collectivités changent de ton avec leur délégataire et n'hésitent plus à s'emparer de leurs capacités de contrôle et de négociation. Un audit de son système d'assainissement a ainsi permis à la Ville de Bordeaux de récupérer 233 M€ auprès de son délégataire. La Communauté urbaine de Lyon a pu, quant à elle, obtenir une baisse de 16 % des prix pratiqués par VEOLIA. De quand date le dernier audit sur l'état du réseau charentonnais ?

Dans le cadre de la loi NOTRe, votée en mars 2015, le transfert des compétences concernant l'eau et l'assainissement aux intercommunalités sera obligatoire, d'ici à fin 2017. Les alliances intercommunales constitueront alors un socle de qualité pour, enfin, porter un service public de l'eau. Merci.

**M. BRÉTILLON.** – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame BERTRAND, vous dites que l'eau est un bien public ; c'est évident, mais entre la source, le robinet et le verre d'eau, comme vous l'avez dit vous-même, il y a quand même des réseaux, des sécurités, des laboratoires, de la purification... Il est donc normal que cela ait un certain coût technique. Une fois que l'eau a été bue, elle est ensuite rejetée, et il faut la purifier pour pouvoir la réutiliser. C'est la raison pour laquelle il y a des entreprises que nous mettons en concurrence, avec l'une des meilleures techniques du monde, puisque VEOLIA exporte son savoir-faire dans le monde entier. Voilà pourquoi nous utilisons l'eau de chez VEOLIA. Le jour où LA LYONNAISE ou je ne sais qui nous proposera un meilleur prix avec une qualité identique, nous choisirons ce nouveau prestataire pour un nouveau marché. Nous n'allons pas revenir sur ce grand débat national, mais voilà ma réponse très modeste sur l'échelon local.

Y a-t-il d'autres remarques ou demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Qui est contre ? Je m'en doutais. Qui s'abstient ? Je m'en doutais.

***La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre – Groupe « Charenton Ambition » et 1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »).***

### **13° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE POUR DES TRAVAUX SITUES DANS LE PERIMETRE DE L'HOTEL DE VILLE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE.**

**M. CRON.** – Dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre-ville historique, la Ville souhaite créer une cohérence visuelle dans le prolongement des aménagements réalisés dans la rue de Paris dans sa partie semi-piétonne. Aussi, le mobilier urbain, composé de potelets, de barrières signalétiques et de candélabres, sera rénové et repeint dans une teinte identique (RAL 7012 – gris basalte) à celui posé lors de cet aménagement. De nouvelles jardinières viendront compléter le paysage (RAL 7016 – gris anthracite). Ces travaux sont prévus dans le courant du mois d'avril 2015, pour une durée de 6 semaines. Ils nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation auprès de



l'ABF. Monsieur le Maire doit également recueillir l'autorisation de son Conseil municipal. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. BRÉBILLON.** – Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce mémoire ? Madame BERTRAND.

**Mme BERTRAND.** – Je n'ai pas vocation à vous empêcher de donner dans la cohérence visuelle. Cependant, trois points attirent mon attention. J'ai posé la question, en commission, de l'accessibilité des secours aux façades de la rue de Paris, suite à l'opération « cœur de ville ». Il m'a été répondu, de façon collégiale, que tous les bâtiments se situaient à moins de 8 m de la chaussée. Or, le 17 juillet 2014, les services de la Ville écrivaient : « L'aménagement a été réalisé de telle façon que la distance entre la nouvelle voirie et la façade des bâtiments soit inférieure à 8 m, à l'exception d'une partie de la voie, du fait de la sur-largeur de l'espace public à ce niveau. Néanmoins, il est prévu à cet endroit que soient disposés des potelets amovibles, qui permettent aux véhicules de secours de se positionner à moins de 8 m des façades ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Second point : la sous-commission départementale d'accessibilité n'a pu formuler un avis favorable sur la pente en travers, qui dépasse 3,8 % en plusieurs endroits, alors que le cheminement pour une personne à mobilité réduite nécessite que ce dévers soit inférieur à 2 %. Avez-vous prévu de remédier à cette non-conformité ?

Enfin, la cohérence visuelle tant recherchée est-elle compatible avec le projet proposé pour le bas de la rue semi-piétonne, qui verrait émerger un bâtiment de 20 m de hauteur, soit une véritable rupture d'échelle avec les bâtiments voisins ? Oui à une véritable cohérence visuelle, mais également oui à la sécurité et à l'accessibilité.

**M. BRÉBILLON.** – Jean-Pierre CRON va vous répondre.

**M. CRON.** – Au niveau de l'accès sur les façades, vous parliez de certaines dimensions. Je vous fais remarquer que sont installés des poteaux amovibles, qui donnent l'accès à l'ensemble des façades, aussi bien avant qu'arrière. Vous savez, ce n'est pas un poteau ou une jardinière qui vont empêcher les secours d'accéder, en cas de grande nécessité.

Concernant la rue du Pont, nous sommes en train de réaménager la rue semi-piétonne. Nous voyons l'ensemble des commerçants et les riverains. Nous avons pratiquement l'unanimité pour ce nouvel aménagement, surtout dans la partie basse où le stationnement sera réglementé uniquement pour les livraisons. Il sera autorisé et réglementé comme en cœur de ville, avec un quart d'heure autorisé et une marge de 5 minutes, puis une verbalisation si nécessaire.

**M. BRÉBILLON.** – Je n'ai pas vu d'immeuble dans le bas de la rue de Paris. Vous voulez peut-être parler de la rue du Pont. Sur l'immeuble qui jouxtera le bas de la rue de Paris, donc rue du Pont, il n'est pas question de faire 20 m ; c'est l'angle du quai des Carrières, en face de l'immeuble « Le Mozart » de Saint-Maurice, qui doit faire 35 m. nos réponses vous satisfont-elles, Madame BERTRAND ? J'espère que vous allez l'exprimer par votre vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).***

**14° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC DESTINÉE EXCLUSIVEMENT AUX PIÉTONS DÉNOMMÉE « ALLEE MAHAUT D'ARTOIS ».**

**M. TURANO.** – Le passage dénommé « allée Mahaut d'Artois » est constitué d'espaces verts et d'un cheminement piéton qui permet aux habitants du quartier de Bercy de rejoindre plus facilement le centre-ville et inversement. Ce passage a été créé à l'occasion de la construction de l'immeuble de bureaux occupé actuellement par le CREDIT FONCIER DE FRANCE au 4, quai de Bercy. Sous forme d'un accord amiable, la Ville avait alors réalisé l'aménagement de l'espace vert (engazonnement, plantation de végétaux, arrosage automatique) situé en mitoyenneté avec la propriété voisine, les Terrasses Le Nôtre.

C'est dans ce cadre que la société PROTHIN, propriétaire de ce bien, s'est rapprochée de la Ville afin d'entériner ces accords par le biais d'un acte notarié. Cette servitude s'exercera à titre perpétuel, sauf volonté de résiliation de l'une des parties. Les caractéristiques principales de cette convention sont les suivantes :

- servitude de passage selon les mêmes conditions des squares et jardins de la commune, avec des heures d'ouverture définies,
- entretien courant du sol du passage piétons et des murets,
- entretien et maintenance de l'éclairage du passage public,
- entretien des espaces verts, du matériel d'arrosage, des jardinières et des suspensions fleuries,
- entretien du portail situé rue de l'Arcade,
- sécurité des usagers du passage.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage public destinée exclusivement aux piétons, permettant de relier la rue de l'Arcade et l'Avenue de la Liberté.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur TURANO. Y a-t-il des questions complémentaires sur cette présentation ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **15° – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR D'HYGIENE ET DE SECURITE.**

**Mme MENOUE.** – Il s'agit tout d'abord d'une modification liée à la mise à jour introduite par le décret 2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret initial 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Le terme ACMO, qui désigne l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, est remplacé par le terme « assistant et/ou conseiller de prévention ».

Le deuxième point concerne l'article n° 15 du règlement intérieur. Un avis favorable à une autorisation de vapotage a été émis en CHS, le 6 octobre 2014. Lors du Comité Technique du 30 janvier 2015, les représentants du personnel se sont exprimés, par 2 voix pour et 4 contre. Dans un souci de respect du dialogue social, le CHSCT du 12 mars 2015 a donné un avis favorable à l'unanimité à l'interdiction, dans les mêmes termes que pour le tabac. Par conséquent, l'article 15, initialement intitulé « Tabac », devient « Tabac et cigarette électronique ». Il stipule : « Il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent les lieux de travail. Une signalisation apparente doit rappeler cette interdiction. De même, il est interdit de fumer et de vapoter dans les véhicules de la Mairie. » Voilà, Monsieur le Maire, les modifications apportées.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Madame MENOUE. Y a-t-il des remarques sur cette présentation ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **16° – APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGENIERIE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CIG POUR LES FONCTIONS D'INSPECTION ET DE CONSEIL.**

**M. ROURE.** – L'objet de cette délibération est l'approbation de la convention portant adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Petite Couronne d'Ile-de-France, pour les fonctions d'inspection et de conseil.

Depuis le décret du 10 juin 1985 qui concerne l'hygiène et la sécurité du travail, ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales doivent mettre en place les moyens d'assurer le suivi et la prévention des risques professionnels des effectifs qu'elles emploient. Dans ce cadre, la Ville de Charenton adhère à un service de médecine professionnelle et préventive, l'IPAL (Interentreprises de Port Aux Lions).

En créant un poste à temps plein d'assistant de prévention, elle s'est attachée les services d'un cadre qui met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

Parallèlement, la Ville souhaite confier la mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au CIG, par le biais d'une convention qui fixe les modalités de l'exercice et les conditions de sa prestation. Un inspecteur de prévention sera mis à disposition par le CIG et aura pour fonctions de :

- contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui puisse être de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, proposer des mesures immédiates qu'il jugera nécessaires.

L'adhésion de la Ville au Service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels du CIG pour les fonctions d'inspection et de conseil donne lieu à un volume de 16 jours d'intervention par an, basé sur le nombre d'agents communaux (compris entre 350 et 749 agents), pour un coût total de 7 136 €. La mise en place de la prestation s'entendant après délibération du Conseil municipal, celle-ci ne pourra s'effectuer qu'à partir d'avril 2015.

Par la suite, la convention sera renouvelée tacitement d'année en année, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le dossier a été présenté au Comité Technique le 30 janvier 2015 et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 12 mars 2015. Il a été approuvé à l'unanimité.

Il est donc proposé, ce soir, aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention présentée par le CIG et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur ROURE. Des remarques, des questions, des informations ? Nous votons. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DIRECTION FINANCIERE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA PETITE ENFANCE**

### **17° – TARIFS APPLICABLES A LA CRECHE FAMILIALE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 DECEMBRE 2015.**

**Mme CAMPOS-BRÉTILLON.** – Dans le cadre de la prestation de service unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Charenton s'est engagée à appliquer le tarif des participations familiales fixé par la CAF. Je vous rappelle que ce tarif est voté deux fois par an. Cette participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire pour l'accueil régulier, ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées pour l'accueil occasionnel des enfants. Vous avez le tableau présentant le taux d'effort en pourcentage des ressources mensuelles par rapport à la taille de la famille. Le plancher minimum de ressources mensuelles fixé par la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2015 est de 647,49 €. Je rappelle qu'il était de 629,13 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015. Il est proposé de maintenir le plafond de ressources mensuelles à 5 950 € pour l'année 2015.

**M. BRÉTILLON.** – Merci. Des remarques, sur ces tarifs ? Pas de remarques. Unanimité ? Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **18° – TARIFS APPLICABLES AUX STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 DECEMBRE 2015.**

**Mme CAMPOS-BRÉTILLON.** – Cette note a exactement le même objectif que la précédente pour les structures multi-accueil, c'est-à-dire de nos six crèches collectives municipales et nos deux haltes-garderies. Vous avez aussi le tableau présentant le taux d'effort en pourcentage des ressources mensuelles par rapport à la taille de la famille, qui varie un peu par rapport à celui présenté dans la note précédente. Le plancher minimum de ressources mensuelles fixé par la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2015 est de 647,49 €. Il est proposé également de maintenir le plafond de ressources mensuelles à 5 950 € pour l'année 2015.

**M. BRÉTILLON.** – Merci. Même chose : pas de remarques ? Unanimité ? Merci.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DIRECTION JEUNESSE, ANIMATION, SPORTS**

### **19° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE « SAINT-CHARLES CHARENTON – SAINT-MAURICE BASKET-BALL » POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI INTERNATIONAL « U15 MASCULIN – LIONS'CUP 2015 ».**

**M. GAILHAC** – L'association « Saint-Charles Charenton – Saint-Maurice Basket-Ball » organise, pour la deuxième année consécutive, le tournoi de la « Lions'Cup », qui réunit six équipes internationales venant de divers pays. Nous avons eu la chance, cette année, d'avoir l'équipe nationale de Pologne, qui ne représente pas une ville mais un pays complet, qui est venue participer à ce tournoi.

C'est avec plaisir que la « Saint-Charles » a gagné ce tournoi, le week-end dernier, en battant Zagreb de 8 points, dans une ambiance très festive. Il y a eu près de 1 500 spectateurs sur les trois jours et près de 700 lors de la finale. Les rencontres se sont déroulées sur Tony Parker et Nelson Paillou, pour la phase finale. Les clubs ont tous été logés à l'« Appart'City » de Saint-Maurice. La restauration s'est effectuée à Toffoli. Il y a seulement eu un petit problème pour le retour de l'équipe venue de Lituanie, en raison de la grève des contrôleurs aériens qui l'a obligée à partir deux jours plus tard.

Cette année, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 7 000 € pour aider à l'organisation de ce tournoi.

**M. BRÉTILLON.** – Merci, Monsieur GAILHAC. Merci pour ce succès, avec une mobilisation de beaucoup de gens, des jeunes, des sportifs, pendant ce week-end de Pâques. Pour 1 500 personnes, cela valait la peine.

Y a-t-il des remarques sur l'organisation de ce tournoi ? S'il n'y en a pas, je pense que nous pouvons l'accepter à l'unanimité. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**M. BRÉTILLON.** – Le Conseil municipal est donc clos, mais j'ai une information importante à vous transmettre maintenant qu'il l'est : Madame Valérie FRUAUT nous quitte. D'aucuns avaient remarqué que sa présence se faisait un peu plus discrète, ces derniers mois, bien qu'elle continuait à suivre de façon très proche, par mail interposé ou par téléphone, tout ce qui concerne la culture à Charenton. Sa vie est en train de changer, mais je la laisserai en parler, si elle veut dire quelques mots tout à l'heure. En tout cas, je précise que c'est moi qui avais retardé la prise en considération de sa demande de départ, qu'elle m'avait faite fin novembre 2014. J'avais pensé qu'avec les fêtes de fin d'année, ce n'était pas tout à fait le moment, puis est arrivée ensuite la campagne électorale. Je me suis dit qu'il valait peut-être mieux attendre que le tourbillon de cette campagne soit passé pour pouvoir l'annoncer de façon publique. Nous

sommes à Charenton, et nous connaissons tous les méchantes interprétations ou les rumeurs infondées qui auraient pu être distillées à cette occasion.

Même si j'ai le sourire, je suis quand même sincèrement attristé par son départ, même si c'est son choix et que c'est pour la bonne cause. Nous avons fait ensemble cette fameuse campagne de 2001, qui a été difficile et incertaine. Cela a évidemment créé entre nous des liens très forts. Sa passion pour le théâtre, son goût pour la poésie, m'ont amené à lui confier le poste de Maire-Adjoint à la culture. Sa première mission avait été, avec Marie-Hélène MAGNE, de terminer la construction de ce magnifique T2R et, surtout, de le faire vivre. L'aventure a été difficile, mais le défi a été relevé de façon brillante.

Ensuite, il y a eu la construction de l'intercommunalité, qui s'est axée principalement sur la culture, avec Saint-Maurice et le TVO. Les quatre médiathèques ont été mutualisées, sans compter tous les travaux qui ont été faits pour qu'elles soient toutes impeccables. Tu visiteras plus tard Delacroix, dont les travaux commencent à l'heure actuelle. Les deux conservatoires ont aussi été mutualisés. Je rappelle aussi le succès des arts graphiques, l'animation d'Art & Liberté, l'utilisation de lieux de culte comme les deux chapelles et le temple protestant pour de la grande musique.

Je vais donc remercier Valérie. Je peux dire que sa vie n'a pas toujours été facile. Elle a dû se battre pour ses enfants, elle s'est battue pour le théâtre. Nous connaissons tous les incertitudes financières, dans ce domaine, ou plutôt, devrais-je dire, les certitudes de finances extrêmement rares et difficiles. Aujourd'hui, Valérie a décidé de monter sa propre entreprise de coaching, et cela semble fonctionner. Bravo, et bravo aussi d'avoir eu le courage et l'honnêteté de choisir de démissionner, alors que ta vie s'est recentrée sur Paris.

Ce départ a évidemment des conséquences, mais j'en parlerai un peu plus tard. Cela permettra de présenter quelqu'un dans cette nouvelle fonction. Nous ferons cela au Conseil municipal du 28 mai prochain, puisque nous devons écrire une lettre de démission au Préfet et qu'il faut attendre un délai d'un mois avant qu'il ne nous réponde. Ce sera donc officiel au 28 mai. Je peux quand même tout de suite dire que j'ai proposé la candidature de Delphine HERBERT pour reprendre ce poste de la culture, qu'elle a déjà occupé au cours d'une mandature. Cela signifie aussi qu'un nouveau Conseiller municipal va monter : il s'agit du 31<sup>ème</sup> de notre liste, Raphaël GABISON.

Valérie, peut-être veux-tu nous dire quelques mots ?

**Mme FRUAUT.** – Merci, Monsieur le Maire ; merci, Jean-Marie, si tu me le permets, puisque le Conseil municipal est clos. Je ne crois pas que je vais rentrer dans les détails de ma vie. Ce n'est pas le moment ; j'en parlerai avec ceux qui auront envie d'en discuter avec moi en-dehors de cette assemblée. Je ne suis pas sûre non plus que cela intéresse tout le monde ! Toutefois, j'avais quand même envie de dire des choses avant de partir, parce que c'est quand même un peu émouvant pour moi, après ces 14 années. Je voulais donc vous dire quelques mots, que j'ai griffonnés dans le métro tout à l'heure. C'est ce que je ressens et que j'avais envie de vous faire partager.

Durant ces 14 années, il y a eu de grands moments, de beaux combats, d'immenses victoires, mais quelques douleurs aussi, quelques erreurs encore. Il y a eu toujours de riches enseignements et d'intenses expériences. Je vous quitte aujourd'hui avec tellement de nostalgie, mais sans regret, car pour moi, la tâche est accomplie.

Monsieur le Maire, comment vous dire merci ? Comment te dire merci, cher Jean-Marie, à toi, aux tiens ? 2001, souviens-toi ; moi, jamais je n'oublierai. La confiance que tu m'as accordée n'a pas de prix. Que dire aussi de ton empathie à mon égard, de ton humanité ? Je n'ai pas assez de mots pour t'exprimer, pour vous exprimer, à toi et à Hervé, ma reconnaissance, ma gratitude, et mon plus profond respect.

A vous, chers collègues, de la majorité d'abord, j'ai aussi envie de dire merci. Vous formez une équipe pleine de promesses ; je vous souhaite bonne chance.

Quant à mes amis de toujours, qui sont disséminés çà et là parmi vous, je souhaite que leur soit rendu mille fois leur soutien, leur main tendue et leur amitié si sincère.

Et puis à vous tous, enfin, élus du Conseil municipal, continuez à œuvrer, battez-vous avec intelligence contre l'ignorance, contre l'obscurantisme, contre l'intolérance et contre l'indifférence. Je souhaite que les forces puissent s'unir quand cela est nécessaire, en agissant non pas cœur contre esprit, mais avec cœur et esprit. Les chemins sont parsemés d'embûches, mais je crois dur comme fer que la fraternité aide à surmonter les obstacles.

Quoiqu'émue jusqu'aux larmes, je pars de Charenton le pas léger, le sourire aux lèvres, sans rancune, sans rancœur, et avec une énergie décuplée par ces 14 années à vos côtés. C'est une belle tranche de vie qui s'achève pour moi, une autre qui commence. « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. »

Je souhaite à chacune et chacun, dans cette assemblée, ainsi qu'à tous les personnels de la Ville de Charenton, quelles que soient les pensées, quelles que soient les idées, je souhaite avec force le meilleur de la vie.

Vive l'art, vive la liberté, vive Charenton, et vive le Conseil municipal. *[Applaudissements]*

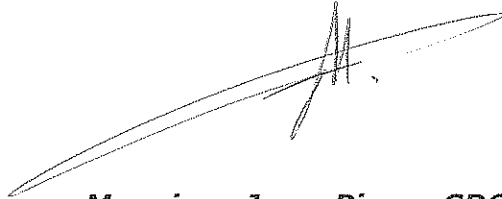
**M. BRÉTILLON.** – Cela ne va pas sans remettre la traditionnelle médaille ; encore que celle-là soit quand même un peu spéciale, ainsi que deux livres : un sur le théâtre et un sur l'Australie. Je pense que vous pouvez commencer à deviner quelques changements dans la vie de Valérie !

**Mme FRUAUT.** – Merci beaucoup !

***La séance est levée à 21 h 40.***



*Lu et approuvé,  
Le secrétaire de séance,*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Monsieur Jean-Pierre CRON**

**Maire adjoint**